(1941-1945)

Dossiers d'agents arrêtés par les autorités Allemandes

pour différents motifs

(BE)

DR²

D. 1873.

Beaucourt, Gaston.

21-12-42

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les autorités d'occupation

S.N.C.F.
RÉGION du NORD
22 DEC 1942
DIRECTION de L'EXPLOITATION
SERVICES ADMINISTRATIFS

NOM : . . . . :BEAUCOURT

Prénoms . . . . :Gaston, Arthur, François.

Grade à la S.N.C.F. . . . . :Mécanicien de route

Résidence de service . . . . :Dépôt d'Arras

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . . . : 20/8/1919

Date et lieu de naissance . . . . :8/10/1894 Fampoux

Domicile civil . . . . :Arras, 24 rue Denis Papin Cité Bucquoy

Situation de famille . . . . :Marié. -

Qualités professionnelles . . . . :Bonnes

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) . . . . (Appelé 30/11/14 libéré 7/8/19
(1er Rgt Inf. 1re classe
(Campagne 14/18

Affiliation politique (s'il y a lieu) (
(

Date de l'arrestation 14/12/42

Motif de l'arrestation . . . . (Purge de peine
(
(

Condamnation . . . . 4 mois de prison

Date, tribunal, motif . . . . (13/11/42 Tribunal Militaire Allemand
(à Arras.
2/5/42 Tentative de vol d'un sac d'avoine

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce . . . . (
(
(:

Lieu d'internement . . . . :Prison d'Arras.

Nom du défenseur . . . . :Me FRELECHOUX Arras.

B1873
22 DEC 1942

SCP Mr Dirigeant(?)
Le Directeur

Signé : CAMBOURNAC

S. N. C. F. LA CHAPELLE, le 2[illegible] FEV 1943.

Réseau du NORD
Matériel et Traction
Subdivision du Personnel

S.P.D.N° 3873

MR: SPD.2360
du 3.12.42.

S.N.C.F.
RÉGION du NORD
22 FEV 1943
SECTION de L'EXPLOITATION
SERVICES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Chef des Services
Administratifs à PARIS

1 PIÈCES JOINTES

BEAUCOURT, Gaston, mécanicien de route à Arras - Incarcéré par les Autorités Allemandes.

Veuillez trouver ci-joint la traduction de la note de l'E.B.D.Lille adressée à M. LATOUCHE en réponse à la demande de recours en grâce qui avait été présentée.

Comme M. LATOUCHE avait déjà avisé le Dr Fenwarth de la sanction infligée, aucune suite n'a été donnée à la 2me partie de cette note.

9/12
[illegible]

L'Ingénieur Principal
Chef de la Subdivision du Personnel

DR/N2/41
D 1873

23 FEV 1943

Transmis à Monsieur le Directeur du Service central P.

Suite à ma transmission du 22-12-1942
Réponse de l'E.B.D. de LILLE à une intervention de notre service local.

P. Le Directeur,

Signé : illisible

E.B.D. Lille
St. L III 28/42

A la liaison permanente auprès
de l'E.B.D. Lille
22 rue Alexandre Leleux - Lille

Lille, le 28 Décembre 1942

Objet : BEAUCOURT Gaston, Mécanicien.

Le recours en grâce en vue d'une réduction ou d'une remise de la peine a été refusé par le juge. BEAUCOURT a de ce fait commencé sa peine le 14 courant et subira celle-ci jusqu'au 13 avril 1943.

Les mesures disciplinaires envisagées par la S.N.C.F. sont à nous communiquer.

signé : Dr. FENWARTH.

S.N.C.F.

LA CHAPELLE, le 29 MARS 1943 GT

S.N.C.F.
RÉGION du NORD
30 MARS 1943
DIRECTION de L'EXPLOITATION
SERVICES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Chef des Services Administratifs à PARIS

SPD. n° 44

MR: SPD. n°3873 du 20.2.43

BEAUCOURT Gaston, mécanicien de route à Arras - Incarcéré par les autorités allemandes le 14.12.42 Libération -

Je vous informe que cet agent, qui avait été condamné à 4 mois de prison par les autorités allemandes pour complicité de vol d'un sac d'avoine commis par son chauffeur, a bénéficié d'une remise de peine de 1 mois et a été libéré le 13.3.1943.

L'Ingénieur Principal
Chef de la Subdivision du Personnel

D.

S. N. ...
RÉGION du ...
- 3 AVR 1943
DIRECTION de L'EXPÉDITION
SERVICES ADMINISTRATIFS

- 3 AVR 1943

DR/N2/41
D. 1873

Libération d'un
agent incarcéré
par les Allemands.

Monsieur le Directeur du
Service central P

Suite à ma transmission du 23 Février 1943.

Le mécanicien de route BEAUCOURT Gaston, d'ARRAS, qui avait été condamné à 4 mois de prison a bénéficié d'une remise de peine de 1 mois et a été libéré le 13 Mars 1943.

P. Le Directeur,

Signé : Oudot

D. 1873 (Ok?)

Beaudry, Théophile

S.N.C.F.
Région Nord

Traction
4ème Arrondt

Renseignements à fournir en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par les autorités d'occupation.

27 JUIL 1944

NOM	BEAUDRY
Prénoms	Théophile Léon
Grade à la S.N.C.F.	Manoeuvre spécialisé
Résidence de Service	LAON
Date d'entrée à la S.N.C.F.	25.10.26
Date et lieu de naissance	11.4.1900 à CREPY-en-VALOIS (Oise)
Domicile civil	14, Place de la Chardonnière CREPY-COUVRON (Aisne)
Situation de famille	marié - 1 enfant de 15 ans
Qualités professionnelles	Normales
Services militaires (grade, compagnie, citations blessures)	8.10.20 10.10.20 170 à R.I.
Affiliation politique (s'il y a lieu)	Inconnue
Date de l'arrestation	Date inconnue (entre le 17.5. & le 20.6.44)
Motif de l'arrestation	Vol de 30 kg de paillettes de savon
Condamnation	3 mois de prison
Date, tribunal, motif	Tribunal allemand de LAON -Vol
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce	
Lieu d'internement	
Nom du défenseur	

D. 1873 SCP ... Le Directeur

27 JUIL 1944

Signé : LEMAIRE

Tribunal de la
Feldkommandantur 102
St 6 L N° 247/44

à l'Administration
du Chemin de Fer Français
à LAON

TRADUCTION

Laon, le 20 Juillet 1944

Le cheminot BEAUDRY Théophile à Crépy-Laonnois, né le 11.4.1900 à Crépy-Laonnois avoue avoir volé le 15.5.44, 25 kg de paillettes de savon dans un wagon ouvert en gare de Laon.

Par force de loi du code pénal du 24.5.44, il fut condamné à 3 mois de prison pour vol.

BEAUDRY va purger sa peine du 12.6.44 au 11.9.1944.

signé : NAURATH

Pour traduction conforme
L'interprète
HILL

S. N. C. F. LA CHAPELLE, le 21 SEPT 1944 GT

Région du NORD
Matériel et Traction
Subd°ⁿ du Personnel

Région 22 SEPT 1944 Services Adm. 18, Rue de T...

Monsieur le Chef des Services
Administratifs, à PARIS

A3 n° 211

BEAUDRY Théophile, MVSP A LAON (Ton)
INCARCERE PAR LES AUTORITES ALLEMANDES
POUR VOL DE SAVON.

Suite à ma lettre A3 n°68 du 11.8.
1944.

Je suis avisé que cet agent a été remis en liberté le 28 Août 1944 et a repris son service le 1er Septembre 1944.

L'Ingénieur Principal
Chef de la Subdivision du Personnel

22/9
Imarty

A/M PARIS, le

S. N. C. F.
Région du NORD
Matériel et Traction
Subdn du Personnel

S N C F
Région du Nord
18 AOUT 1944
Services Ad...
18, Rue de...

A.3 N° 68

Monsieur le Chef des Services
Administratifs
à PARIS

BEAUDRY Théophile à Laon (Ton) - Incarcéré par les autorités allemandes le I2.6.I944

PIÈCES JOINTES

Suite à ma transmission du 24 Juillet dernier de la fiche chamois et des notices de renseignements.

Je vous adresse ci-joint, copie de la traduction des attendus du jugement que me fait parvenir M. le Chef de l'Arrondissement de la Traction à ST QUENTIN.

16.8

31/8

L'Ingénieur-Principal
Chef de la Subdivision du Personnel

S.N.C.F.

Region du Nord

LE DIRECTEUR

DR/N 2/41
D. N° 1873
Libération d'agent incarcéré par les Allemands.

le 23 SEPT 1944

Monsieur le Directeur
du Service central P.

Suite à la fiche de renseignements concernant le manoeuvre spécialisé Beaudry, Théophile de Laon que je vous ai adressée le 17 Juillet 1944

Cet agent, incarcéré par les autorités d'occupation ~~depuis le~~ a été libéré le 26 août 1944

et a repris son service le 4 Septembre 1944

LE DIRECTEUR,

(DK2

D. 1873.

Beaugrand, Eugène.

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation

NOM : . . . . : BEAUGRAND

Prénoms . . . . : Eugène, Alexandre

Grade à la S.N.C.F. . . . . : Conducteur d'auto 2e classe

Résidence de service . . . . : Saint-Omer

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . . : 22 Février 1937

Date et lieu de naissance . . . . . . : 8 Juin 1912 - BOULOGNE-SUR-MER (P. de C.)

Domicile civil . . . . : 20 rue de Madeleines ST-OMER (P. de C.)

Situation de famille . . . . : marié - sans enfant

Qualités professionnelles . . . . . . : Bonnes

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) . . . . (5.10.1933 appelé - 15.10.1934 libéré
2. 9.1939 mobilisé 20. 6.1940 prisonnier
13. 8.1940 libéré

Affiliation politique (s'il y a lieu) (

Date de l'arrestation . . . . : 23 Mars 1943 - 10 heures

Motifs de l'arrestation . . . . (accident circulation 25 Janvier 1943 à CALAIS

Condamnation . . . . : 3 semaines de prison

Date, tribunal, motif . . . . (Tribunal militaire allemand de LILLE

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce . . . . (

Lieu d'internement . . . . : pas de précisions mais vraisemblablement prison de ST-OMER (arrestation opérée par la Feldgendarmerie de ST-OMER)

Nom du défenseur . . . . :

Dx 873. SCP m. Division

Le Directeur

-7 AVR 1943

Signé . CAMBOURNAC

COPIE pour Monsieur le Chef des Services Administratifs de la Direction

Ci-joint fiches de renseignements d'usage

S.C.F.
RÉGION du NORD
AVR 1943
DIRECTION de L'EXPLOITATION
SERVICES ADMINISTRATIFS

Le Chef de la Subdivision du Personnel

2 AVRIL 1943

EX.F.gp.4A/1

D.52932

P.1 1889 du 23 Mars 1943

Monsieur le Chef de l'Arrondissement
de l'Exploitation de ST-OMER

Arrestation par les autorités
allemandes

Suite à votre lettre rappelée ci-contre concernant le Conduct d'auto de 2e classe BEAUGRAND, Eugène, de ST-OMER qui est absent d son service depuis le 24 Mars 1943 pour purger la condamnation à 3 semaines de prison que lui ont infligée les autorités d'occupation à la suite d'un incident de circulation au cours duquel un motic cliste de l'armée allemande a été blessé .

J'interviens auprès de M. le Chef de la Subdivision de la Com tabilité MT pour la suppression des appointements de BEAUGRAND à compter du 24 Mars 1943 mais à partir de cette date et pendant tou la durée de son incarcération cet agent recevra une allocation éga le à la totalité de sa rémunération.

Sur cette allocation qui sera payée à Mme BEAUGRAND domicilié 20 rue de la Madeleine à ST-OMER (Pas-de-Calais) devront être opé- rées les retenues pour Caisse des Retraites et Caisse de Prévoyanc lesquelles retenues seront versées à ces caisses. L'allocation sub ra également les retenues fiscales et sera déclarée au fisc.

D'autre part cette absence n'aura aucune répercussion sur l'a vancement en grade et en échelon, sur le congé annuel et la prime fin d'année. [redacted]

En fin je vous précise que pendant l'absence de BEAUGRAND sa famille conservera le droit aux facilités de circulation, aux four nitures d'économat et à l'approvisionnement en combustible.

Signé : [illegible]

11

24 AVRIL 1943

COPIE pour Monsieur le Chef des Services
Administratifs de la Direction
en lui précisant que BEAUGRAND a été libéré
le 12 Avril 1943.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

S.N.C.F.
RÉGION DE N...
27 AVR 1943
DIRECTION ...

EX.N.g.p. 4 A/1
D. 55.932

Arrestation par les Autorités allemandes

Monsieur le Chef de la Subdivision

de la Comptabilité M.T.,

Suite à ma lettre même référence du 2 Avril 1943.

Le Conducteur d'auto de 2ème classe BEAUGRAND Eugène, de Saint-Omer, qui était absent de son service depuis le 24 Mars 1943 du fait de sa condamnation à 3 semaines de prison par les autorités d'occupation, a repris son service le 13 Avril 1943.

Prière de lui rétablir ses appointements à compter du 13 Avril 1943.

Signé : LERAT

27.4
Lemarty

S.N.C.F.
Région du Nord

Le Directeur
de
l'Exploitation

DR/N.2/41
D. N° 1873

Libération d'agent incarcéré par les Allemands

Le 28 AVR 1943

RECU 28 AVR 1943 DIRECTION de L'EXPLOITATION SERVICES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Directeur du Service Central P.

Suite à la fiche de renseignements concernant le conducteur d'auto de 3e cl Beaugrand, Eugène de St Omer que je vous ai adressée le 7 Avril 1943.

Cet agent, incarcéré par les autorités d'occupation depuis le 23 Mars 1943. a été libéré le 12 Avril 1943 et a repris son service le 13 Avril 1943

P. Le Directeur de l'Exploitation,

Signé : Cudot

D.1873. D.R.2

Beaurain, André, Albert.

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation

Nom	:	BRAURAN
Prénoms	:	André Albert
Grade à la S.N.C.F.	:	M.O.C.
Résidence de service	:	Moulin-Neuf
Date d'entrée à la S.N.C.F.	:	septembre 1938 - Apprenti à Moulin-Neuf
Date et lieu de naissance	:	15 août 1924 au Perreux s/Marne
Domicile civil	:	rue de Senlis à Chambly -(Oise)
Situation de famille	:	célibataire (mère veuve)
Qualités professionnelles	:	bons services
Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures)		néant
Affiliation politique (s'il y a lieu)		aucune
Date de l'arrestation	:	parti pour le maquis le 18 juin 1944
Motifs de l'arrestation		depuis présumé déporté en Allemagne.
Condamnation	:	
Date, tribunal, motif		
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce		
Lieu d'internement	:	
Nom du défenseur	:	

17 MAI

D.R. N.² 111
D. 1873

17 MAI 1945

Service Central du Personnel
1ère Division,
Le Directeur

Signé : HEBERT

Rentré en France le 3 juin 1945
S.C.P. avisé le 4.9.1945 par bordereau collectif
classé dossier Mille (1873)

COPIE

Le 22 avril 1945

Cher Tous,

Enfin après une séparation aussi longue dans des conditions bien pénibles, je suis à moitié libre. J'ai été délivré par nos amis les Américains le 18 à 5 h.40. Quelle joie vous pensez, un délire. Mais que devenez vous ? Je suis impatient de vous savoir en bonne santé tous trois ainsi que le reste de la famille. Depuis 10 mois, j'ai souvent pensé à vous, à vos conditions de vie et à bien d'autres choses. Pour moi, j'ai eu bien des aventures plus ou moins dangereuses où mes jours ont été en danger. Mais maintenant, tout est écarté, il faut attendre le retour. Ils vont enfin payer la quittance. déjà certains l'ont fait et d'autres suivent. A longueur de journée des convois de prisonniers défilent sur la route au pas et en vitesse. Ils font triste mine les collègues. Ne vous en faites pas pour moi. J'ai payé une vieille dette de méchanceté, de garçon prodigue. Cette épreuve m'a démontré bien des choses que je n'aurai jamais apprécié surtout celle de souffrir pour un idéal, c'est-à-dire pour que d'autres ne voient pas ce que j'ai vu. La guerre est une horrible comédie où des hommes s'amusent avec des innocents. Beaucoup ne sauront jamais ce qu'ont pu souffrir certains pour leur pays, pour leur famille, pour l'idéal.

Nous avons été les martyrs pour la Patrie, non dans l'espoir d'une reconnaissance, mais dans celui d'une meilleure compréhension entre les peuples et surtout entre nous Français. Nom que nous devons être fier de porter.

Je parle d'un tas de choses, sauf de vous demander de vos nouvelles qui je l'espère sont bonnes. J'ai hâte de connaître vos conditions de vie depuis ce 18 juin 1944, oui déjà 10 mois 1/2. Déjà un an de cette terrible nuit. Priez pour moi pour qu'il repose en paix. Priez car c'est sûrement à Dieu et à lui que vous devez de me revoir. Oui, je crois maintenant en lui. La misère fait faire bien des choses. Des prisonniers de guerre nous ont sauvé la vie après notre évasion et une deuxième fois dans les lignes de feu ennemies. Ils repartent demain pour la France alors ils expédieront cette lettre qui j'espère vous joindra. Ne vous en faites pas pour moi, j'essaie par tous les moyens de rentrer le plus tôt possible, mais il faut que les prisonniers de guerre soient tous rentrés. Je mange à ma faim, ne suis pas malade. Aucune inquiétude à ce sujet. Ne puis vous donner d'adresse, étant sur le qui vive d'un départ de retour. Je suis atterri dans cette maison le 18 à 21 h. et j'y loge à l'endroit où vous voyez une croix. J'y suis avec 3 camarades de fortune. Les civils ont l'air bon avec nous quoi qu'ils y sont contraints par les polices américaines. Ils ont été pillés de lère. Nous nous sommes évadés en plein jour, une folie, mais c'était la mort dans les deux cas, mais la providence était là.

Bons gros baisers de loin et bien des choses et bientot le retour.

ANDRE.

Mon Bernard ? le reconnaitra-t-il ce vilain Monsieur qui va se faire peur dans une glace.

Moulin-Neuf le 23 mai 1945

Monsieur PARADIS,

VB.N.va
P/2

Je vous adresse une copie de la lettre que vient de me communiquer Mme BEAURAIN, veuve du S.C.B.R.O. BEAURAIN Albert, décédé le 2 mai 1944. Cette lettre lui a été
-1- envoyée de FALKENSTEIN, par son fils André.

Il s'agit de notre mineur ouvrier, disparu le 12 juin 1944 et que l'on avait dit mort dans le maquis.

L'Ingénieur Principal
des Ateliers et Magasin de la Voie

W.aentz

S.N.C.F.
15 JUIN 1945

VB.N.gp B2 PARIS, le 13.6.45

COPIE à Monsieur le Chef des Services Administratifs

pour le tenir au courant.

15/6 D 1873
Voir s'il a un avenant.

SR2

D 1873

Beaussart, Raymond

9 b 5

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation

S.N.C.F. RÉGION DU NORD 27 MAI 1943 EXPLOITATION

NOM :	BEAUSSART
Prénoms	Raymond, Emile,
Grade à la S.N.C.F.	Facteur Enregistrant
Résidence de service	LAVENTIE
Date d'entrée à la S.N.C.F.	I9 Février I924
Date et lieu de naissance	13 Novembre I909 à DUNKERQUE (Nord)
Domicile civil	PERENCHIES, 54 Rue de la Prévoté (Nord)
Situation de famille	Marié le 23.5.I93I - 3 enfants de 10,9 et 2 ans.
Qualités professionnelles	Normales
Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures)	Appelé le 7/11/28 -5ème Génie- Libéré le 1.11.29 -Mobilisé le 2.IO.39 -Prisonnier de guerre en congé de captivité le 24.7.I940.
Affiliation politique (s'il y a lieu)	
Date de l'arrestation	18 Mai I943.
Motifs de l'arrestation	Inconnu (Arrêté en gare de BAC-St MAUR où il effectuait un remplacement).
Condamnation	-
Date, tribunal, motif	-
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce	-
Lieu d'internement	-
Nom du défenseur	-

D 1873
27 MAI 1943

Le Directeur

Signé : CAMBOURNAC

16

COPIE pour Monsieur le Chef des Services Administratifs de la Direction.

en lui précisant que le Facteur Enregistrant Beaussart a été libéré le 17 juillet 1943.

N. C. F. du NORD
2 AOUT 1943
EXPLOITATION

Le Chef de la Subdivision du Personnel

31 JUIL 1943

EX.N.gp.4 A/I
D. 31.436

P/9 du
26/7/1943

Arrestation par les Autorités allemandes.

Monsieur le Chef de l'Arrondissement

de l'Exploitation de LILLE,

Suite à votre lettre rappelée ci-dessus concernant le facteur enregistrant BEAUSSART, Raymond, de LAVENTIE qui a été absent de son service pendant la période du 18 Mai au 17 Juillet 1943 inclus du fait de son arrestation par les autorités allemandes.

J'interviens auprès de M. le Chef de la Subdivision de la Comptabilité pour le rétablissement de la solde de BEAUSSART à compter du 18 Juillet 1943.

D'autre part, le motif de l'incarcération de cet agent étant jusqu'ici inconnu, il lui sera payé pour la période du 18 Mai au 17 Juillet 1943 inclus, pendant laquelle il a été privé de ses appointements, une allocation fixée à la moitié de sa rémunération augmentée, si'il y a lieu, des allocations pour charges de famille.

.....

Sur cette allocation devront être opérées les retenues pour Caisse des Retraites et Caisse de Prévoyance, lesquelles retenues seront versées à ces Caisses. L'allocation subira également les retenues fiscales et sera déclarée au fisc.

Je vous précise, en outre, que l'absence de BEAUSSART n'aura aucune répercution sur l'avancement en grade et en échelon sur le congé annuel et la prime de fin d'année de cet agent.

Enfin, je vous demanderais de me faire connaître le résultat de la démarche effectuée auprès de l'SD LILLE par M. LATOUCHE que je vous avais prié de saisir de cette affaire afin de connaître le motif de l'arrestation de BEAUSSART.

Signé : CHEVRIER

-2 AOU 1943 FD

S. N. C. F.
DIVISION du NORD
- 2 AOUT 1943
EXPLOITATION
SERVICES ADMINISTRATIFS

D.R.N. 2/47

Le Chef des Services Administratifs

à M. BEAUSSART, Raymond
Facteur-enregistrant
à LAVENTIE.

Je vous retourne ci-joint votre lettre du 27 juillet à M. le Directeur de l'Exploitation, en vous priant de noter que, suivant les prescriptions du § 9 de l'Ordre Général n° 38 du 1er Juillet 1941, cette requête doit être remise à votre Chef d'établissement pour être transmise par la voie hiérarchique.

S. Berny

par l'intermédiaire de
Monsieur le Chef du Service EX.

S.N.C.F.
Région du Nord

Le Directeur
de
l'Exploitation

DR/N.2/41
D. N° 1873
Libération d'agent
incarcéré par
les Allemands

S.N.C.F.
RÉGION DU NORD
4 AOUT 1943
DIRECTION de L'EXPLOITATION
SERVICES ADMINISTRATIFS

Le 4 AOU 1943

Monsieur le Directeur du Service
Central P.

Suite à la fiche de renseignements concernant le facteur auxiliaire Beaussart, Raymond de Valenciennes que je vous ai adressée le 27 mai 1943

Cet agent, incarcéré par les autorités d'occupation depuis le 28 mai 1943, a été libéré le 17 Juillet 1943 et a repris son service le 18 Juillet 1943

Le Directeur de l'Exploitation,

S. Verny

Copie pour Monsieur le Chef de la Subdivision de la Comptabilité M.T. ,

Comme suite à ma lettre même référence du 31 Juillet 1943, en le priant de faire verser le complément d'allocation au facteur enregistrant BEAUSSART.

10 AOUT 1943

Copie pour MM. le Chef des S.A. de la Direction

LECOEUR
COLLET
CAREL

Le Chef de la Subdivision du Personnel

11 AOUT 194[illegible]

DIRECTION
SERVICE

Ex.N.g.p. 4 A/1
D. 31.436

P. 9 du 26/7/1943

Arrestation par les Autorités Allemandes

-:-:-

Monsieur le Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation de LILLE

Suite à votre lettre rappelée ci-dessus.

Etant donné que, d'après les renseignements que vient de me fournir M. LAROCHE, les autorité allemandes n'ont en définitive rien retenu à la charge du facteur enregistrant BEAUSSART, Raymond de Laventie, qui a fait défaut à son service du 18 Mai 1943 au 17 Juillet 1943 inclus par suite de son incarcération, j'interviens auprès de M. le Chef de la Subdivision de la Comptabilité M.T. pour que soit payée à l'intéressé, pendant son absence, une allocation égale à la totalité de ses appointements en place de celle fixée précédemment à la moitié.

Signé : CHEVRIER

D.1873 DR2

Beauvais, Lucien

3

AGENTS se TROUVANT dans l'IMPOSSIBILITE d'ASSURER
leur SERVICE du FAIT des AUTORITES ALLEMANDES

Nom et prénoms : BEAUVAIS Lucien

Grade : Facteur mixte intérimaire

Etablissement (1) : Gare de Longueau

Né le : 10/8/1906 Commissionné le : 1er Avril 1929

Situation de famille (2) : Célibataire avec 2 enfants à charge
nés le 16/9/35 et le 30/11/37

Absent du (3) 15/12/41 à 16 h. au (4) 15/12/41 à 18 h 15

Motif de l'absence (5) : Suspecté par les Autorités allemandes de diffusion de tracts gaullistes. A été emmené pour la perquisition à effectuer à son domicile, puis à la Police allemande à Amiens qui l'a relâché le même jour vers 18 heures, faute de preuves. Aucune suite judiciaire ne paraît avoir été envisagée.

Rémunération mensuelle de l'agent (6) :

Eléments fixes :......1.732 frs

Allocations familiales 205 frs

Observations du service : Néant

DR/N2/41 D 1873

Transmis à M. le Directeur du Service Central P

Comme suite à sa lettre P 5329 du 15 mai 1941

4-3-42 M. Rousseau [illegible] pour 2 H 15 [illegible] de saisir le SCP.
[illegible]

20 COPIE pour Monsieur le Chef des Services Administratifs de la Direction de l'Exploitation.

Ci-joint fiche de renseignements dont la fourniture a été prescrite par lettre DR/Nt.2 du 31 Juillet 1941. La fiche destinée au S.C.P. lui parviendra ultérieurement.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

EX.N.g.p.4 A/4
D. 39.108

S.N.P.I. 3586
du 18/12/41

S.N.P.I. RÉGION du NORD
- 7 JANV 1942
DIRECTION de L'EXPLOITATION SERVICES ADMINISTRATIFS

Incarcération par les Autorités Allemandes.

Monsieur le Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation d'AMIENS,

S.1.42

Suite à votre lettre rappelée ci-dessus concernant le Facteur-Mixte Intérimaire BEAUVAIS, Lucien, de LONGUEAU que les Autorités allemandes ont mis en état d'arrestation le 15 Décembre 1941 puis libéré le lendemain.

Voudriez-vous tenter d'obtenir des précisions sur les faits reprochés à l'intéressé et de savoir si une suite judiciaire est envisagée à son égard.

Par ailleurs, je vous demanderais de me faire parvenir rapidement la fiche de renseignements dont la fourniture a été prescrite par lettre P. 5329 en date du 15 Mai 1941 de M. le Directeur du S.C.P.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

Sign. : CHEVRIER

D.1873 DR2

Beck, Georges.

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région ~~ou Service Central~~ : Nord

Division ou Service : 2e D. Matériel et Traction

3e Arrondissement, Subdivision, etc. : 3e Arr., Subon Voies et Wagons

Mod. P. XVIII - 1.

2

6 JUIN 1941 — Subdivision du Personnel — I

Proposition de Secours non renouvelable, ~~de prêt ou d'avance~~

(Application de l'Instruction Générale N° 53, du 28 Novembre 1938.).

Nom et prénom de l'agent ~~ou de l'ex-agent~~ : Beck Georges *Matricule* :

Grade et résidence administrative : Aide ouvrier à Hazebrouck *Ancienneté des services* : 19 ans

Motif du départ (Retraite, réforme, démission, décès, etc...) :

(1) *Nom, prénom, âge, qualité du demandeur, degré de parenté, avec l'agent ou l'ex-agent* : Lui même

Adresse postale du bénéficiaire : Café Bellevue à Hoymille, par Bergues (Nord)

Gare où le paiement devra être fait le cas échéant : Hazebrouck

Etat-civil du demandeur (~~Célibataire~~, marié, ~~veuf, divorcé~~) : Marié

Situation de famille			
Enfants	1	G1 — ans G2 — ans G3 — ans G4 — ans G5 — ans G6 — ans / F1 19 ans F2 — ans F3 — ans F4 — ans F5 — ans F6 — ans	1
Beaux-enfants	—	G1 ans G2 ans G3 ans F1 ans F2 ans F3 ans	
Descendants, ascendants / *Collatéraux vivant normalement sous son toit*		—	—
			1

RESSOURCES ANNUELLES	
Traitement ~~ou pension~~	10.524,00
Indemnité de résidence	2.328,00
Allocations familiales	-
Allocations diverses	4.368,00
Primes de travail	972,00
Gratification annuelle	325,00
AUTRES RESSOURCES	
Pension militaire	
Conjoint	
Enfants	
Autres personnes habitant avec l'agent	
TOTAL	18.517,00
A DÉDUIRE	
Arrérages de dettes	
Avances - Prêts	—
RESSOURCES NETTES	18.517,00

DÉPENSES ENGAGÉES OU A ENGAGER — NATURE	RÉGLÉES	NON RÉGLÉES
Retenue pour absence non autorisée (incarcération par les autorités allemandes)	302f,00	—
PIÈCES JOINTES 1 fiche de paie	302f,00	—

OBSERVATIONS

— ~~L'agent est propriétaire de sa maison~~ : non

— Il paie un loyer annuel de : 1.800 francs

— ~~Il est logé gratuitement~~ :

~~1° par la S.N.C.F.~~

~~2° par un membre de sa famille.~~

(Rayer les mentions inutiles)

Total des dépenses justifiées par les 1 pièces jointes : 302 frs dont 302 f. réglés au moyen de retenue sur fiche de paie — f. non réglés.

(1) Si le demandeur n'est pas l'agent ou l'ex-agent.

Act 7432 i — Bernard Frères, Paris (2-39)

Avantages en argent ou en nature accordés par la Caisse de Prévoyance ou en dehors de la S. N. C. F. (Assurances Sociales État - Département - Commune etc...).	En cas de maladie du conjoint (ou d'un enfant) Prestations de la Caisse de Prévoyance ou des A. S.			EN CAS DE NAISSANCE					
	DÉTAIL DES SOMMES REÇUES OU A RECEVOIR								
	Prestations en espèces (A.S.)		Remboursement de frais médicaux et pharmaceutiques	Accouchement gratuit	Allocations communales départementales, patronales	Prime d'allaitement	Assistance aux femmes en couches	Caisse de Prévoyance ou A. S. Conjoint.	Autres interventions
	JOURS	SOMMES							

AVIS DU CHEF LOCAL	SECOURS, AVANCES ou PRÊTS DÉJA ACCORDÉS AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES		
	DATES	MONTANT	NATURE ET MOTIF
Qualité des services : Sapeur — alsacienne	—	Néant	—
Justification de la demande (après vérification des motifs invoqués) : L'agent a été incarcéré par les autorités allemandes du 7 au 14 Avril - 1941. (Fils téléphoniques coupés)			

Le 29 Mai 1941

Signature du Chef Local :

AVIS du Chef d'Arrondissement

S. N. C. F.
RÉGION du NORD
13 JUIN 1941
DIRECTION de L'EXPLOITATION
SERVICES ADMINISTRATIFS

Secours (1) de

Avance (1) de

Prêt (1) de

Dans les circonstances actuelles, la suppression de salaire à cet agent aurait pu être une gêne dans le ménage, mais au cours de l'enquête il a été découvert que la femme de cet agent exploitait toujours un débit de boissons qui lui procure un certain bénéfice (Exploitation ayant fait l'objet d'une enquête en 1937 - votre lettre SPD n° 2796 du 18/2/38)

Par ailleurs, il s'agit d'un éthylique dont l'examen par le Sce Médical a été demandé.

Il n'a pas subi d'autre dommage —

Dans ces conditions, j'émets un avis défavorable.

GRADE ET SIGNATURE :
L'INGÉNIEUR
CHEF DE L'ARRONDISSEMENT
DU MATÉRIEL

Le 4 juin 1941 [signature]

DÉCISION (1) / AVIS (1) du Chef du Service

Secours (1) de Avis défavorable

~~Avance (1) de~~

~~Prêt (1) de~~

La perte de salaire subie n'ayant pas déterminé une gêne dans le ménage.

GRADE ET SIGNATURE :
L'Ingénieur Principal
Chef de la Subdivision du Personnel

[signature]

Le 11 Juin 1941.

DÉCISION DU DIRECTEUR

Secours (1) de

Avance (1) de

Prêt (1) de

Le 19

(1) Rayer les mentions inutiles.

G.

S.N.C.F.
RÉGION du NORD
20 JUIN 1941
DIRECTION DE L'EXPLOITATION
SERVICES ADMINISTRATIFS

20 JUIN 1941

DR/E.2/41-D

VR: P.XVIII-I du
11 Juin 1941

Otage

Le Chef des Services Administratifs,

à Monsieur le Chef de la Subdivision
du Personnel M.T. -

Si l'aide-ouvrier BECK, Georges, d'Hazebrouck, a bien été arrêté par les autorités allemandes à titre d'otage à la suite de coupure de fils téléphoniques, nous n'avons pas à considérer si la perte de salaire subie a ou n'a pas déterminé de gêne dans le ménage, pour fixer le régime de solde à lui appliquer pendant la durée de son incarcération.

C'est donc un point à faire préciser; dans l'affirmative, BECK devrait être considéré comme prisonnier civil et être traité à solde entière pour la période du 7 au 14 Avril 1941.

Voulez-vous revoir et me renseigner.

Par ailleurs, la situation de l'intéressé aurait dû être signalée par la fiche jointe à la lettre D. 5329 du 15 Mai 1941 de M. le Directeur du Service Central P.

8 1873

LA CHAPELLE, le 21 JUIL 1941 LC

Monsieur le Chef de la
Subdivision de la Comptabilité
LA CHAPELLE

S.P.I.N° 4804
Secours

L'aide-ouvrier BECK Georges, d'Hazebrouck (VW) ayant été arrêté par les autorités allemandes, à titre d'otage doit être considéré comme prisonnier civil et être traité à solde entière pour la période du 7 au 14 Avril 1941.

Je vous serais obligé de vouloir bien faire le nécessaire.

S.N.C.F.
RÉGION du NORD
22 JUIL 1941
DIVISION de L'EXPLOITATION
COPIE

L'Ingénieur Principal
Chef de la Subdivision du Personnel,

à Monsieur le Chef des
Services Administratifs à PARIS

pour le tenir au courant
suite à la lettre DR.N2.41 D
du 20.6.1941

L'Ingénieur Principal
Chef de la Subdivision du Personnel

D. 1873 Dk²

Beckaert, Paul

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par les Autorités d'occupation

21 MARS 1944

NOM	BECKAERT
Prénoms	Paul, Abel
Grade à la S.N.C.F.	Chef aiguilleur
Résidence de service	Dunkerque
Date d'entrée à la S.N.C.F.	1er Septembre 1920
Date et lieu de naissance	3 Juin 1891 - à Arnèke
Domicile civil	33 rue Gontier ST-POL-s/MER (Nord)
Situation de famille	Marié - 5 enfants : 19, 17, 14, 6, 5 ans
Qualités professionnelles	bon agent
Services militaires (Grade, campagnes, citations, blessures)	Appelé service armé le 8/10/12 Libéré le 3/8/19
Affiliation politique (s'il y a lieu)	
Date de l'arrestation	9 Mars 1944 à 8 heures
Motifs de l'arrestation	~~Erreur d'aiguillage. Déraillement du train S. 6203 le 3/2/44 à Dunkerque.~~
Condamnation	3 mois de prison ("Négligence dans son service") (une enquête est en cours sur les circonstances de cette condamnation)
Date, tribunal, motif	OFK 670 LILLE - Dr N° SPR - 10[1] N° 100 - 1944
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce	
Lieu d'internement	LOOS
Nom du défenseur	

D 1873

21 MAR 1944

[illegible] Le Directeur

Signé : [illegible]AIRE

500 ex.

14

St Omer, le 11 Février 1944

S.N.C.F.

Région du Nord

Exploitation

3è Arrondissement

P 14 1906

Monsieur le Chef
de la Subdivision du Personnel
à PARIS

Le Chef Aiguilleur BECKAERT, Paul, de DUNKERQUE, a été arrêté hier 10 Février par les Autorités d'occupation, à la suite d'une erreur d'aiguillage ayant provoqué un déraillement.

Sur intervention de M. VINCENT, Chef de la 33è Circonscription de Mouvement de DUNKERQUE auprès des Autorités locales allemandes l'intéressé a été libéré dans le courant de la même journée à 19 heures.

L'Ingénieur
Chef du 3ème Arrondissement

EX.N.gp 4 A/1

D 27.931

Arrestation par les Autorités allemandes

Paris, le 2 MARS 1944

S.N.C.F. 3 MARS 1944

TRANSMIS
à Monsieur le Chef des Services Administratifs de la Direction

Pour le tenir au courant.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

3/3

Copie pour Monsieur le Chef de la Subdivision de la Comptabilité M.T.

4 pour application.

Copie pour Monsieur le Chef des Services Administratifs de la Direction

ci-joint, fiches de renseignements.

Copie pour MM. LECOEUR - COLLET - CAREL.

S.N.C.F. 20 MARS 1944

Ex.N.g.p. 4 A/1
D. 27931

Monsieur le Chef de l'Arrondissement

P. 1 1889 du 9 Mars 1944 de l'Exploitation de St-OMER.

Arrestation par les Autorités Allemandes

-:-:-:-

Suite à votre lettre rappelée ci-contre, concernant le Chef aiguilleur BECKAERT, Paul, de Dunkerque, qui est absent de son service depuis le 9 Mars 1944, du fait de son arrestation par les autorités allemandes à la suite d'une faute professionnelle.

J'interviens auprès de M. le Chef de la Subdivision de la Comptabilité M.T. pour la suppression des appointements de BECKAERT, à compter du 9 Mars 1944 ; mais, à partir de cette date, cet agent bénéficiera d'une allocation égale à la totalité de sa rémunération augmentée, le cas échéant, des allocations familiales.

Sur cette allocation, qui sera payée à Mme BECKAERT, domiciliée 33 rue Gontier à ST-POL-sur-MER (Nord) devront être opérées les retenues pour Caisse de Retraites et Caisse de Prévoyance, lesquelles retenues seront versées à ces Caisses. L'allocation subira également les retenues fiscales et sera déclarée au Fisc.

D'autre part, cette absence n'aura aucune répercussion sur l'avancement en grade et en échelon, sur le congé annuel et la prime de fin d'année, mais celle-ci sera mise en réserve et non payée aux ayants-droit si l'agent n'est pas libéré au moment du paiement des primes de fin d'année.

Enfin, je vous précise que pendant l'absence de BECKAERT sa famille conservera le droit aux facilités de circulation, aux fournitures d'Economat et à l'approvisionnement en combustibles.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

Signé: DELANNOY

P.S. - Je demande également à M. le Chef de la Subdivision de la Comptabilité M.T. de faire payer à Mme BECKAERT le montant des sommes acquises par son mari du 1er au 9 Mars 1944 inclus.

Den 29. März 1944

Der Direktor,

DR/N.2/41
D.1873

an Herrn Doktor SCHULTE,
Präsident der S.N.C.F. LILLE

Verhaftung durch die deutschen Behörden.

Es wurde mir mitgeteilt dass infolge einer falschen Weichenstellung, Ursache der Entgleisung des Zuges 56.203 vom 5. Februar 1944 am Bahnhof DUNKERQUE, Chantier des Dunes, von Seiten des Stellwerkmeisters BECKAERT Paul, DUNKERQUE, der Betreffende am 9. März 1944 zum Verbüssen seiner Gefängnisstrafe, welche das Oberfeldkommandanturgericht 670 von LILLE (Dr N° S.P.R.L. 01 N° 100-1944) über ihn verhängt hatte, verhaftet wurde.

Ich erlaube mir Sie darauf aufmerksam zu machen, dass BECKAERT in dieser Sache einzig und allein ein professionneller Fehler sich zu Schulden kommen liess, welcher keineswegs als Böswilligkeit angesehen werden darf, und ich wäre Ihnen verbunden einschreiten zu wollen um in Anbetracht seiner spezialisierten Funktionen, und seiner früheren guten Lebensführung bei der Eisenbahn diesem Bediensteten eine Aufhebung der Strafe verlangen würde, was ihm ermöglichen würde seine Aktivität bei der S.N.C.F. so schnell als möglich wieder aufzunehmen.

gez. LEMAIRE.

29 MAR 1944

4

Copie pour Monsieur le Directeur du Service Central du Personnel,

[illegible] le priant de vouloir bien intervenir de son côté pour [illegible] libération du chef aiguilleur BECKAERT.

[illegible] 29 MAR 1944

28 MARS 1944

Le Directeur

à Monsieur le Docteur SCHULTE,
Président de l'ESD Lille.

DR/N.2/41
D. 1873

Arrestation par les autorités allemandes

J'apprends qu'à la suite d'une erreur d'aiguillage qu'il a commise et qui a occasionné le déraillement du train S 6203 le 9 Février 1944 en gare de Dunkerque-Chantiers des Dunes, le chef aiguilleur BECKAERT, Paul, de Dunkerque, a été mis en état d'arrestation le 9 Mars 1944 pour purger la condamnation à 3 mois de prison qui lui a été infligée par le tribunal de l'Oberfeldkommandantur 670 de Lille (Dr N° S.P.R. L O 1 N° 100-1944).

J'attire votre attention sur ce que BECKAERT a, en la circonstance, commis uniquement une faute professionnelle ne pouvant être interprétée comme un acte de malveillance et j'exprime le souhait qu'il vous soit possible d'intervenir pour qu'en raison de ses fonctions spécialisées et de ses bons antécédents au chemin de fer cet agent bénéficie d'une mesure de grâce qui lui permettrait de reprendre au plus tôt son activité à la S.N.C.F.

[illegible]

E 922 2

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION du NORD

EXPLOITATION

Liaison Permanente
avec l'E.B.D. Lille

N° 1

S.N.C.F.
Région du Nord
4 AVR 1944
Services Administratifs de la Direction
18, Rue de Dunkerque, Paris-X
Tél. TRU 99-40

Lille le 3 Avril 1944

Monsieur le Directeur,

Votre dossier DR/N.2/41 - D 1873 concernant le Chef Aiguilleur BECKAERT Paul de DUNKERQUE mis en état d'arrestation le 9 mars 1944 par les Autorités allemandes pour purger la condamnation a 3 mois de prison qui lui a été infligée par le Tribunal de l'O.F.K. LILLE comme responsable du déraillement du train S. 6203 du 9/2/44 a DUNKERQUE-DUNES.

J'ai été saisi directement de cette affaire par le Chef de l'Arrondissement EX de St-OMER et suis intervenu à la date du 18 mars aupres de l'E.B.D. LILLE en soulignant que cet agent a été condamné sans avoir comparu devant le Tribunal et sans qu'il ait eu la possibilité de présenter sa défense.

L'E.B.D. ne m'a pas encore répondu mais M. TISNES, I.C.A. St-OMER m'a fait savoir que le Chef Aiguilleur BECKAERT a été remis en liberté le 24 mars et a repris son service le 25 Mars.

Dans ces conditions, je n'ai pas remis

...

Monsieur LEMAIRE
Directeur de l'Exploitation
a PARIS

Gruet, Imp. Paris - C.O. 31-1564 - 20/W 4272-10-43

a M. le Dr SCHULTE, Président de l'E.B.D. LILLE votre lettre du 29 Mars demandant son intervention en vue de la libération de notre agent.

L'Ingénieur Principal

10

Copie pour:

Monsieur le Chef des Services Administratifs
de la Direction,
en lui précisant que BECKAERT a été libéré
le 24 Mars 1944.

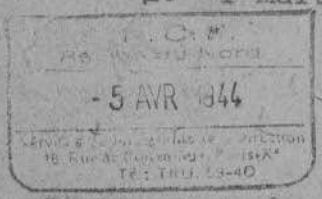

Le Chef de la Subdivision du Personnel

EX.N.g.p.4A/1
D. 27.931

Arrestation par
les Autorités
allemandes

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité M.T.,

Suite à ma lettre même référence du
18 Mars 1944.

Le Chef-aiguilleur BECKAERT Paul,
de Dunkerque , qui était absent de son
service depuis le 9 Mars 1944 par suite
de son incarcération par les Autorités
allemandes, a été remis en fonctions
le 25 Mars 1944 après libération.

Prière de lui rétablir ses appointements à compter du 25 Mars 1944.

Signé : CHEVRIER

S.N.C.F.
Région du Nord

Le DIRECTEUR

S.N.C.F. Région du Nord - 5 AVR 1944 Service ... de la Direction 18, Rue ... Paris-X^e ... 99-40

le - 5 AVR 1944

LR/N.2/41
D. N° 1873
Libération d'agent incarcéré par les Allemands
-:-

Monsieur le Directeur
du Service Central P.

Suite à la fiche de renseignements concernant le chef ajusteur Beckaert, Paul, de Dunkerque

que je vous ai adressée le 21 Mars 1944

Cet agent, incarcéré par les Autorités d'occupation depuis le 9 Mars 1944

a été libéré le 24 Mars 1944

et a repris son service le 25 Mars 1944

LE DIRECTEUR,
Signé : OUDOT

E.B.D. LILLE
3 P.5 Pos

Lille, le 18 Avril 1944

A la Liaison Permanente SNCF
auprès de l'E.B.D. LILLE

Objet - Affaire Beckaert - Votre lettre P. du 18.3.1944

La peine de 3 mois de prison prononcée par le Tribunal de l'OFK contre l'aiguilleur BECKAERT a été remise. BECKAERT a été libéré le 24/3/1944. En cas de bonne conduite, il n'y aura plus lieu de s'attendre à d'autres mesures contre BECKAERT.

Signé Dr FENWARTH

E. 678

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

LIAISON PERMANENTE AVEC L'E.B.D. LILLE

ARRONDISSEMENT

P 1 N° Lille, le 24 Avril 1944

Région
26 AVR 1944
Services Administratifs de la Direction
18, Rue de Dunkerque, Paris-X
Tél. ...-40

Monsieur le Directeur,

Votre dossier DR/N.2/41 D.1873 du 29/3/44 - ma réponse P I du 3 Avril concernant le Chef aiguilleur BECKAERT, Paul, de DUNKERQUE mis en état d'arrestation le 9/3/44 par les Autorités allemandes pour purger la condamnation à 3 mois de prison infligée par le Tribunal de l'O.F.K. LILLE à la suite du déraillement du train S. 6203 du 9/2/44 à DUNKERQUE-DUNES.

Par lettre 3.P5 Pos du 18 courant dont ci-joint copie, l'E.B.D. LILLE répondant à mon intervention du 18 mars nous confirme que cet agent a été libéré le 24 Mars et précise qu'"en cas de bonne conduite il n'y aura pas lieu de s'attendre à d'autres mesures contre l'intéressé."

L'Ingénieur Principal

Cabouche

Le mardi 26.4 44

Monsieur Lemaire
Directeur de l'Exploitation
Paris

PARIS. IMP. LEFEBVRE. — 20/E 5... - 7-41

AK²

D. 1873

Bécoye, Lucien

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par les Autorités d'occupation

S.N.C.F. Région du Nord 27 MARS 1944

NOM . . . . :	B[illegible]COY[illegible]
Prénoms . . . . :	Lucien
Grade à la S.N.C.F. . . . . :	Facteur aux Écritures
Résidence de service . . . . . . :	CREIL
Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . :	15.11.1937
Date et lieu de naissance . . . . :	18.10.1914 CREIL (Oise)
Domicile civil . . . . :	13 rue Michelet à CREIL
Situation de famille . . . . . . :	marié, sans enfant
Qualités professionnelles . . . . :	bonnes
Services militaires (Grade, campagnes, citations, blessures)	1.10.1935 appelé 15° R.Génie 15.10.1937 libéré [illegible]° Cl. 5.9.1939 mobilisé 15° R.Génie 1.2.1941 démobilisé
Affiliation politique (s'il y a lieu).	
Date de l'arrestation . . . . . :	4 Mars 1944 à [illegible]h. du matin à son domicile libéré le 8 Mars 1944 a repris son service le 9 Mars
Motifs de l'arrestation	Inconnu
Condamnation . . . . :	
Date, tribunal, motif	
Éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce	
Lieu d'internement . . . . :	
Nom du défenseur . . . . :	

DK/MW/54/41
D 1873

27 MARS 1944

Service Central du Personnel
1re Division
Le Directeur

Signé : LEMAIRE

500 ex.

6- Copie pour Monsieur le Chef des Services Administratifs de la Direction,

Ci-joint fiches de renseignement.

24 MARS 1944 | Le Chef de la Subdivision du Personnel

23 MARS 1944

SX.N.ED.4 A/1
D. 39.410

Arrestation par les autorités allemandes
VR; P.4056/1 des 8 et 11 Mars 1944

Monsieur le Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation de PARIS-NORD,

Suite à vos lettres rappelées ci-contre concernant le Facteur aux écritures BICOY, Lucien, de CRETEIL, détaché à PARIS dans les fonctions de Surveillant de Ronde, qui a été absent de son service du 4 Mars au 8 Mars 1944 inclus du fait de son arrestation par les Autorités allemandes.

Je demande à M. le Chef de la Subdivision de la Comptabilité P.T. :

- de faire supprimer la solde afférente à ces 5 jours d'absence;
- de faire payer à l'intéressé contre lequel aucun motif d'inculpation n'a vraisemblablement été retenu, une allocation égale à la totalité de sa rémunération pour la même période.

Sur cette allocation seront opérées les retenues pour Caisse de Retraites et Caisse de Prévoyance, lesquelles retenues seront versées à ces Caisses.

Il y aura lieu également à retenues fiscales et à déclaration au fisc.

Signé: DELANNOY

cm/3

D. 1873 DR²

Becquelin, Léonce

S.N.C.F.
Région du Nord

1er Arrt - Voitures & Wagons

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les autorités d'occupation

S.N.C.F.
RÉGION du NORD
26 SEPT 1942
DIRECTION de L'EXPLOITATION
SERVICES ADMINISTRATIFS

Nom . . . . . : BECQUELIN

Prénoms . . . . . : Léonce, Gaston

Grade à la S.N.C.F. . . . . : Aide-ouvrier (leveur)

Résidence de service . . . . . : Landy P.E.

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . : 7 juin 1923

Date et lieu de naissance . . . . . : 14 septembre 1901 à Coquelles (Pas-de-Calais)

Domicile civil . . . . . : 17, avenue Michelet à Saint-Ouen (Seine)

Situation de famille . . . . . : Célibataire

Qualités professionnelles . . . . . :

Services militaires . . . . . : 2 ans au 61 R.A.C. et 109 R.A.C.
(grade, campagnes, citations, (
blessures) . . . . . :

Affiliation politique (s'il y a lieu) Aucune affiliation politique connue

Date de l'Arrestation . . . . . : 20 septembre 1942

Motif de l'arrestation . . . . . : A été surpris le 12 août 1942 traversant la ligne de démarcation côtière sans laissez-passer

Condamnation . . . . . : 3 semaines de prison

Date, tribunal, motif . . . . . : Le 11 septembre 1942 par le Tribunal militaire allemand, 11, rue Boissy d'Anglas

Eléments de toute nature susceptibles
de justifier un recours en grâce . :

Lieu d'internement . . . . . : Prison de Fresnes

Nom du défenseur . . . . . :

D 1873.

26 SEP 1942

Le Directeur
Signé : CAMBOURNAC

S. N. C. F. LA CHAPELLE, le 15 OCT 1942 GT

Région du NORD
Matériel et Traction
Subd^on du Personnel

S.N.C.F.
RÉGION du NORD
16 OCT 1942
DIRECTION de L'EXPLOITATION
SERVICES ADMINISTRATIFS

S.P.D.n° 1497

Monsieur le Chef des Services
Administratifs
à PARIS

BECQUELIN Léonce, aide-ouvrier,
Le Landy (V & W) -
Incarcéré par les autorités allemandes
Libération -

BECQUELIN qui avait été incarcéré le 20.9.42 par les autorités allemandes pour s'être rendu le 12.8.42 dans la zone côtière interdite sans être muni d'un laissez-passer, a été libéré le 11.10.42 et a repris son service le 12.

16-10 [illegible]

Cet agent est considéré comme étant en absence irrégulière pendant son incarcération.

L'Ingénieur Principal
Chef de la Subdivision du Personnel

S.N.C.F.
Région du Nord

Le Directeur
de
l'Exploitation

DR/N.2741
3. 1873

Libération d'agent
incarcéré par
les Allemands

S.N.C.F.
RÉGION du NORD
17 OCT 1942
DIR...

Le 17 OCT 1942

Monsieur le Directeur du Service
Central P.

Suite à la fiche de renseignements concernant l'aide-ouvrier Becquelin, Léonce - du Landy (VW) que je vous ai adressée le 16 Septembre 1942

Cet agent, incarcéré par les autorités d'occupation depuis le 20 Septembre 1942 a été libéré le 11 Octobre 1942 et a repris son service le 12 Octobre 1942

Le Directeur ~~de l'Exploitation~~,

Signé : Cuact

Dke

D 1873.
Bedex, Edouard.

53. COPIE à Monsieur le Chef des Services
Administratifs de la Direction

Ci-joint fiches de renseignements.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

29 OCT 1942

EX.N.gp.4A/1
D. 48.225

CEL/1 du 5 octobre 1942.

REGION
30 OCT 19
DIRECTION de L'EX
SERVICES ADMIN

Arrestation par les
Autorités allemandes

Monsieur le Chef de
l'Arrondissement de l'Exploitation
de PARIS-NORD

Suite à votre lettre rappelée ci-dessus.

D'accord pour que soit décomptée sur le congé de l'exercice en cours du Pointeur-Releveur BEDEX Edouard, de PARIS-BESTIAUX, l'absence de cet agent du 25 septembre au 1er octobre 1942 consécutive à son arrestation par les Autorités allemandes.

Mais, d'autre part, BEDEX qui n'était pas muni de permis de séjour en zône côtière interdite, s'étant mis par sa faute dans l'impossibilité d'assurer son service pendant 9 jours, je vous prie de lui infliger pour ce motif,

...

un blâme avec inscription au dossier et de m'adresser la formule U.176 après émargement.

Ci-joint pièce à restituer à l'intéressé.

Signé : CHEVRIER

S.N.C.F.

Région du Nord

30 x

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation.

NOM : . . . . : BEDEX

Prénoms . . . . : Edouard

Grade à la S.N.C.F. . . . . : Pointeur Releveur

Résidence de service . . . . : PARIS-BESTIAUX

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . . : 14 Novembre 1924

Date et lieu de naissance . . . . . . : 12 Mai 1901 à BANGOR (Morbihan)

Domicile civil . . . . : 18, rue Auger à PANTIN (Seine)

Situation de famille . . . . : Marié, 1 enfant de 13 ans

Qualités professionnelles . . . . . . : Normales

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) . . . . (276ème Régiment d'Artillerie Coloniale du 5 Mai 1921 au 30 Mai 1923

Affiliation politique (s'il y a lieu) (

Date de l'arrestation . . . . : En congé régulier du 19 au 22 Septembre 1942 inclus, BEDEX s'étant rendu en zone côtière interdite sans être muni de permis de séjour a été arrêté pour ce

Motifs de l'arrestation . . . . (motif par les autorités allemandes et il a fait défaut à son service du 23 Septembre au 1er Octobre 194[2] inclus.

Il a repris le 2 Octobre 1942 après libération.

Condamnation . . . . :

Date, tribunal, motif . . . . (

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce . . . . (

Lieu d'internement . . . . :

Nom du défenseur . . . . :

BK/W2/41-B1873. Service Central du Personnel
Me Division
Le Directeur

inutile a répondre

Cl

DK²

Bell, Omer

[illegible]

S.N.C.F.

MRV

Région du Nord

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation

S.N.C.F. RÉGION du Nord — 22 JUIL 1943 — DIRECTION ... SERVICE

NOM : BEE

Prénoms : Omer

Grade à la S.N.C.F. : Ouvrier

Résidence de service : Moulin-Neuf

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 15 Novembre 1920

Date et lieu de naissance : 7 Juillet 1898 à RENTY (Pas-de-Calais)

Domicile civil : MESNIL-en-THELLE (Oise) Rue aux Anes

Situation de famille : Marié 4 enfants : 27, 23, 21, 7 ans.

Qualités professionnelles : Bonnes

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) :

Affiliation politique (s'il y a lieu) : Aucune connue

Date de l'arrestation : 14 Juillet 1943

Motifs de l'arrestation : Aurait été arrêté à son domicile par des Inspecteurs de la police française pour le compte des autorités d'occupation. Nous ignorons le motif de cette arrestation au sujet de laquelle nous n'avons pu obtenir aucun éclaircissement ni renseignements.

Condamnation :

Date, tribunal, motif : "

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce : "

Lieu d'internement : "

Nom du défenseur : "

B 1873

SCP — M. Courtin — le Directeur

22 JUIL 1943

Signé : CAMBOURNAC

GP MOULIN-NEUF le 20 juillet 1943

CONFIDENTIEL

Monsieur PARADIS

VB.N.va
P/2

Suite à ma note d'hier .

J'ai reçu ce matin la visite de Melle BEE, fille de l'ouvrier BEE Omer dont je vous ai signalé hier l'arrestation .

Melle BEE m'a déclaré que son père avait été appréhendé le 15 juillet au matin par des militaires accompagnés de civils, tous allemands, et non, comme nous le pensions, par des inspecteurs de la police française.

Melle BEE ignore absolument les motifs de cette incarcération et n'a pu nous fournir aucun éclaircissement .

21 J...L 1943
B2

L'Ingénieur Principal
des Ateliers et Magasins de la Voie

S.T.
RÉG...
28 JUIL. 1943
DIRECTION ...

V.B.N.gp B/2 Le 21 juillet 1943.

Communiqué à Monsieur le Chef des Services Administratifs,

suite à ma note même référence du 21 juillet 1943.

Par ailleurs, Melle BEE nous a informés que son père aurait été arrêté par la gestapo de Creil et interné à Compiègne. Elle en ignore toujours le motif et demande que la S.N.C.F. intervienne rapidement en vue d'obtenir la libération de son père.

Je vous prie de vouloir bien faire le nécessaire à cet effet.

Le Chef de la Subdivision du Secrétariat
et du Personnel du Service de la Voie

28 VII

S.N.C.F.

Région du Nord

DR/N2/41
D.1873
Agent incarcéré par
les Allemands.

S.N.C.F. RÉGION du NORD 31 JUIL. 1943 SECTION

31 JUIL 1943

Monsieur le Directeur
du Service central P.

—

Suite à ma transmission du 22 Juillet 1943 concernant l'ouvrier BEE, Omer, du MOULIN-NEUF.

La fille de notre agent vient de nous informer que l'arrestation de son père avait été opérée par la gestapo de CREIL et qu'il était interné à COMPIEGNE; on ignore toujours le motif de cette arrestation.

Melle BEE demande que la S.N.C.F intervienne rapidement en vue d'obtenir la libération de son père.

Le Directeur
S. Berry.

GP

MOULIN-NEUF le 17 août 1943

CONFIDENTIEL

Monsieur PARADIS

VB.N.va
P/2

19 AOUT 1943
Bz

Suite à mes communications précédentes .

J'ai reçu ce matin, la visite de Melle BEE, fille de notre ouvrier BEE Omer, appréhendé par la Gestapo le 15 juillet .

Melle BEE est venue m'informer que, d'après les renseignements obtenus par la famille, son père aurait été arrêté pour servir d'otage, à la suite de divers incidents qui se sont produits dans la région, mais auxquels il est totalement étranger.

A Dans ces conditions, il conviendrait, je pense, d'intervenir spécialement pour obtenir la libération de notre agent .

L'Ingénieur Principal
des Ateliers et Magasins de la Voie

28/8/1943

V. BN/gf 132

S. ...
Régio...
30 AOUT 1943
Services ...

Transmis à Monsieur le Chef des Services Administratifs comme suite à précédentes correspondances relatives à l'arrestation de M. Bée Omer, en le priant de vouloir bien faire le nécessaire pour A ci-dessus.

Le Chef de la Subdivision ... et du ...

S.N.C.F.
Région du Nord
2 SEPT 1943
Services administratifs de la Direction
18, Rue de Dunkerque, Paris-Xe
Tél. : TRU. 65-40

2 SEP 1943

DR/N2/41
D 1873

Agent incarcéré par
les allemands.

Monsieur le Directeur
du Service central P.

Suite à ma lettre du 31 Juillet 1943.

Melle BEE, fille de l'ouvrier BEE, Omer, de MOULIN-NEUF, appréhendé par la Gestapo le 15 juillet 1943, nous fait connaître que son père aurait été arrêté comme otage à la suite de divers incidents qui se sont produits dans la région, mais auxquels il est totalement étranger.

Signé : Oudot

Paris, le 8 septembre 1943.

VB.N/ap B/3

Monsieur le Chef des Services
Administratifs,

Mlle BEE, fille de M. BEE Omer, ouvrier à Moulin-Neuf, arrêté à son domicile le 14 juillet 1943 par des Inspecteurs de la police française pour le compte des autorités d'occupation, est venue nous exposer les faits suivants :

Son père est actuellement interné au camp de Compiègne. Le Commandant de ce camp, auprès de qui elle s'est rendue, lui a déclaré n'avoir rien à reprocher à M. BEE et lui a fait savoir que si une démarche était faite auprès de la Gestapo de Creil, la mise en liberté serait vraisemblablement acquise. En attendant, le Commandant du camp aurait déclaré qu'il allait surseoir à l'envoi de M. BEE en Allemagne.

M. BEE donnant satisfaction dans son travail, je vous serais obligé de vouloir bien faire effectuer le plus rapidement possible la démarche demandée pour tâcher d'obtenir la mise en liberté de notre agent.

Le Chef
de la Division de l'Exploitation.

G.

15 SEP 1943

S.N.C.F. Région du Nord
15 SEPT 1943

DR/N2/41
D.1873

Agent incarcéré par les allemands.

Monsieur le Directeur du Service Central du Personnel,

Mademoiselle BEE fille de l'ouvrier BEE Omer, de MOULIN-NEUF, nous fait connaître qu'au cours d'une visite au camp de COMPIEGNE ou est incarcéré son père, le Commandant de ce camp lui a déclaré que si une démarche était faite auprès de la Gestapo de CREIL la mise en liberté de cet agent serait vraisemblablement acquise.

En attendant, le Commandant du camp aurait promis de faire surseoir à l'envoi de BEE en Allemagne.

Je vous communique ces renseignements à toutes fins utiles.

P/ Le Directeur,
Signé : OUDOT

Service Central du Personnel

Bureau des Prisonniers

8, rue de Londres

Tri. 91-73

Paris, le 12/10/1943.

S.N.C.F.
Région du Nord
14 OCT 1943
Services Administratifs de la Direction
18, Rue de Dunkerque. Paris-X°
Tél: TRU. 99-40

Monsieur le Directeur de
l'Exploitation
de la Région NORD

Comme suite à votre lettre DR/N2/41 D.1873 du 15 écoulé, relative à l'incarcération de BEE Omer, j'ai l'honneur de vous informer que nous avons fait le 7 courant une démarche auprès du Chef de la Police Allemande S.D. de CREIL.

Le Chef de ce Service a promis une réponse dans une quinzaine de jours et il semble bien que ce fonctionnaire émettra un avis favorable en vue de la libération de BEE; une nouvelle démarche sera effectuée à l'expiration de ce délai.

14/10
[illegible]

Le Chef du Bureau des Prisonniers,

[signature]

Paris, le 21.12.1943

S.N.C.F.
Région du Nord
23 DEC 1943
Services Administratifs de la Direction
18, Rue de Dunkerque, Paris-X°
Tél : TRU. 19-40

Monsieur le Chef
des Services administratifs,

VB.N.gp-B/2

Je suis informé que MM BEE Omer, ouvrier et VIGNOT Marcel, manoeuvre, tous deux de Moulin-Neuf qui avaient été arrêtés le 14 juillet 1943 par les autorités françaises pour le compte des autorités d'occupation, ont été libérés le 11 décembre 1943.

Je vous ferai connaitre ultérieurement la date de reprise de service des intéressés.

Le Chef de la Subdivision
du Secrétariat et du Personnel

[signature]

P.S. Je fais demander les explications écrites de ces agents —

23/12

S.N.C.F.
Région du Nord

Le DIRECTEUR

LR/N.2/41
D. N° 1873
Libération d'agent incarcéré par les Allemands
-:-

le 19-1-44

Monsieur le Directeur
du Service Central P.

Suite à la fiche de renseignements concernant l'ouvrier VB. Bée, ouvrier de Moulin Neuf

que je vous ai adressée le 25 Juillet 1943

Cet agent, incarcéré par les Autorités d'occupation depuis le 14 Juillet 1943 a été libéré le 11 Décembre 1943 et a repris son service le 20 Décembre 1943

LE DIRECTEUR,
"Terny"

D. 1873

Bégard, Robert.

19.

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par les Autorités d'occupation

S.N.C.F.
Région du Nord
13 JANV 1944
Services ... 18, Rue ...

NOM . . . . :	B E G A R D
Prénoms . . . . :	Robert, Alphonse
Grade à la S.N.C.F. . . . . . . :	Facteur-Enregistrant
Résidence de service . . . . . . :	CASSEL
Date d'entrée à la S.N.C.F. . . :	2 Octobre 1936
Date et lieu de naissance . . . :	25 Novembre 1907 à HELLEMMES-lez-LILLE (Nord)
Domicile civil . . . . :	Route Nationale à OXELAERE (Nord)
Situation de famille . . . . . . :	Marié - 2 enfants âgés de 9 ans et 9 mois.
Qualités professionnelles . . . :	Bonnes
Services militaires (Grade, campagnes, citations, blessures)	Appelé le 10.5.1928 au 8è Bon Chasseurs à pied. Libéré du service actif le 15.10.1929 (2è Classe)
Affiliation politique (s'il y a lieu).	N é a n t
Date de l'arrestation . . . . . :	29 Décembre 1943 à 11h30 pendant son service.
Motifs de l'arrestation	Motif inconnu, nous demandrons des précisions à FK 184 Lille.
Condamnation . . . . :	-
Date, tribunal, motif	-
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce	-
Lieu d'internement . . . . :	-
Nom du défenseur . . . . :	

D. 1873

13 JAN 1944

P. l'Ingr en Chef de la Division
Le Directeur
Signé : CAMBOURNAC

500 ex.

-2-

COPIE pour Monsieur le Chef des Services Administratifs de la Direction,

Ci-joint fiches de renseignements.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

11 JAN 1944

EX.N.SP. 4 A/1
D. 57.058

P.1 7788

Arrestation par les Autorités Allemandes

Monsieur le Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation de ST-OMER.

12/1

Suite à votre lettre rappelée ci-dessus concernant le Facteur-Enregistrant BEGARD, Robert, de CASSEL, qui est absent de son service depuis le 30 Décembre 1943, du fait de son arrestation par les Autorités Allemandes.

J'interviens auprès de M. le Chef de la Subdivision de la Comptabilité M.T. pour la suppression des appointements de BEGARD à compter du 30 Décembre 1943, mais à partir de cette date et jusqu'à ce que soit connu le motif de son incarcération, cet agent recevra une allocation fixée provisoirement à la moitié de ses appointements, augmentée s'il y a lieu des allocations pour charges de famille.

Sur cette allocation qui sera payée à Mme BEGARD, domiciliée route Nationale à OXELAERE (Nord), devront être opérées les retenues pour Caisse des Retraites et Caisse de Prévoyance, lesquelles retenues seront versées à ces Caisses. L'allocation subira également les retenues fiscales et sera déclarée au Fisc.

....

D'autre part, cette absence n'aura aucune répercussion sur l'avancement en grade et en échelon, sur le congé annuel et la prime de fin d'année mais celle-ci sera mise en réserve et non payée aux ayants-droit si l'agent n'est pas libéré au moment du paiement des primes de fin d'année.

Enfin, je vous précise que pendant l'absence de BEGARD sa famille conservera le droit aux facilités de circulation, aux fournitures d'économat et à l'approvisionnement en combustibles.

17 COPIE pour Monsieur le Chef des Services Administratifs de la Direction

en lui précisant que BEGARD a été libéré le 8 Janvier 1944.

15 JAN 1944

Le Chef de la Subdivision du Personnel

S. N. C. F.
Région du Nord
17 JANV 1944
Services Adm...

EX.N.SP. 4 A/1
D. 57.088

Arrestation par les Autorités allemandes

Monsieur le Chef de la Subdivision

de la Comptabilité M.T.

Suite à ma lettre même référence du 11 Janvier 1944.

Le Facteur Enregistrant BEGARD, Robert, de CASSEL, qui était absent de son service depuis le 30 Décembre 1943 du fait de son arrestation par les Autorités allemandes, a repris ses fonctions le 9 Janvier 1944 après libération.

Prière de lui rétablir ses appointements à compter du 9 Janvier 1944.

Signé: DELANNOY

S.N.C.F.
Région du Nord

Le DIRECTEUR

S.N.C.F. Région du Nord 18 JANV 1944

DR/N.2/41
D. N° 1873
Libération d'agent incarcéré par les Allemands

-:-

le 18 JAN 1944

Monsieur le Directeur
du Service Central P.

Suite à la fiche de renseignements concernant le facteur enregistrant Bégard Robert de Cassel

que je vous ai adressée le 13 Janvier 1944

Cet agent, incarcéré par les Autorités d'occupation depuis le 29 Décembre 1943

a été libéré le 8 Janvier 1944

et a repris son service le 9 Janvier 1944

LE DIRECTEUR,

S. Conny

10

Copie pour :
Monsieur le Chef des Services Administratifs
de la Direction

S.N.C.F. Région - 4 FEV 1944 Service

Le Chef de la Subdivision du Personnel
- 3 FEV 1944

EX.N.g.p.4 A/1
D.57.088

P.6 1911 du 10/1/44

Arrestation par les
Autorités allemandes

Monsieur le Chef de l'Arrondissement
de l'Exploitation de St-OMER

Votre lettre rappelée ci-contre.

Etant donné que d'après les renseignements fournis par l'E.B.D. LILLE aucune inculpation n'a été retenue contre le facteur-enregistrant BEGARD Robert, de la gare de Cassel, qui a été absent de son service du 30 Décembre 1943 au 8 Janvier 1944 inclus, du fait de son arrestation par les autorités allemandes, l'allocation égale à la moitié de sa rémunération que nous avons payée à cet agent est portée à la totalité et je demande à M. le Chef de la Subdivision de la Comptabilité M.T. de faire verser le complément à l'intéressé.

4/2

D.1873 D.R.2.

Begrem, Robert

Nom et prénoms : **BEGREM Robert**

Grade : **auxiliaire de la Voie**

Etablissement (1) : **District de Dunkerque**

Né le : **21 mars 1922**

Situation de famille (2) : **marié, sans enfant.**

Absent (3) **du 25 novembre 1941.** au (4)

Motif de l'absence (5) : **le 15 octobre 1941, en gare de Coudekerque, un soldat allemand a eu les deux pieds sectionnés par la navette Dunkerque-Dunes et Coudekerque. M. BEGREM, qui était de service au P.N. 167, a été rendu responsable de cet accident parce qu'il a ouvert le signal d'arrêt provisoire, sans en avoir reçu l'ordre du Chef de service allemand, permettant ainsi le mouvement de la navette vers Coudekerque.**

Rémunération mensuelle de l'agent (6) : **1.523 francs.**

AVIS

Observations du Chef du Service : Il s'agit d'un auxiliaire qui donnait satisfaction dans son service. L'intéressé a déclaré que la consigne concernant la manoeuvre des signaux d'arrêt n'était pas toujours appliquée du fait qu'en s'y conformant strictement il s'exposait à recevoir des observations désagréables de certains fonctionnaires allemands parce qu'il attendait d'eux l'ordre de manoeuvrer les signaux.

Compte tenu des circonstances de l'accident et bien qu'il s'agisse d'un auxiliaire, il est proposé d'accorder à la femme de l'intéressé, qui est sans ressources, un secours mensuel correspondant au moins à 70 % de son salaire normal.

DR/K2/41-D 1673

- 3 FEV 1942

Transmis à M. le Directeur du Service Central P.

Comme suite à sa lettre P 5329 du 15 mai 1941. Aucun salaire n'est versé à cet auxiliaire, qui sera puni à sa libération. J'lui ai accordé un secours mensuel.

LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION,

Signé : CAMBOURNAC

S.N.C.F.
RÉGION du NORD
DIRECTION de L'EXPLOITATION
SERVICES ADMINISTRATIFS

régional de l'Exploitation Ouest - L... ...eaux.

(2) - Indiquer si l'agent est marié ou célibataire ;
Quelles sont les dates de naissance des enfants à sa charge ;
Si la femme a un emploi et si certains des enfants ont un emploi.

(3) - Il s'agit de l'absence donnant lieu à établissement de cette fiche.

(4) - Indiquer la date de reprise du service si elle est connue.

(5) - Exposer les faits qui sont à l'origine de l'absence en indiquant dans le cas d'incarcération si l'agent a contrevenu aux règlements de la S.N.C.F., si une suite disciplinaire est envisagée, s'il y a une suite judiciaire française.

(6) - Indiquer la rémunération mensuelle en séparant, d'une part, les éléments fixes autres que les allocations familiales et de salaire unique et, d'autre part, l'ensemble de ces dernières allocations.

MRV

Paris, le 23 Mars 1942.

S. N. C. F.
RÉGION du NORD
24 MARS 1942
DIRECTION de L'EXPLOITATION
SERVICES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Chef
des Services Administratifs,

VB.N gp B2

Je suis informé que l'auxiliaire BEGREM Robert, de DUNKERQUE, incarcéré par les Autorités allemandes depuis le 25 novembre 1941, a été relaxé le 2 mars 1942.

L'intéressé a repris son service le 9 mars.

Le Chef de la Subdivision du Secrétariat
et du Personnel des Services de la Voie

a/s

S.N.C.F.
Région du Nord

Le Directeur
de
l'Exploitation

DR/N.2/41
D. N°
Libération d'agent
incarcéré par
les Allemands

S.N.C.F.
RÉGION DU NORD
28 MARS 1942
DIRECTION DE L'EXPLOITATION
SERVICES ADMINISTRATIFS

Le 28 MAR 1942

fiche
inutile

Monsieur le Directeur du Service
Central P.

Suite à la fiche de renseignements concernant l'aiguilleur Bégrem, Robert de Dunkerque

que je vous ai adressée le 1er Février 1942

Cet agent, incarcéré par les autorités d'occupation depuis le 24 Novembre 1941, a été libéré le 6 Mars 1942 et a repris son service le 9 Mars 1942

Le Directeur de l'Exploitation,
Signé : Oudot

Begrem Robert, auxiliaire V.B.
Condamnation à 3 mois de prison, que la justice française n'eût pas prononcée sans sursis.

Mais il s'agit d'un auxiliaire et sa femme (le mariage est du 15-11-41) s'est retirée chez son propre père, ouvrier V.W. à Dunkerque.

V.B. propose un secours mensuel de 1.055+.
Peut-être serez-vous d'avis de limiter à 700+ ou 800+ à compter du 1-12-41 ?

Bernz

2.2.42
Secours : 800+ par mois
à compter du 1-12-41
"Cambournac"

- ci-joint fiche pour le SCP.

D. 1873. DR²

Bellard, Marcel.

B. S.N.C.F.

Service Central
du Personnel

Section des Prisonniers
et Déportés

Tél. TRI.91-73

Réf: Pm N°480/44.559

Paris, le 23 Avril 1945
8, Rue de Londres (9ème)

S.N.C.F.
Région du Nord
26 AVR 1945

Monsieur le Directeur
de la Région du NORD.

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me faire adresser la fiche de renseignements d'usage concernant:

M. BELLARD Marcel - Homme d'Equipe à ENGHIEN,

fusillé par les Allemands le 27 Août 1944 à ENGHIEN;

Le Chef de Section,

S.N.C.F.

Région Nord

Exploitation

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation

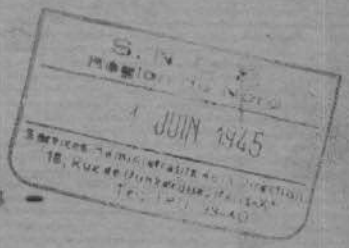

NOM :	BELLARD
Prénoms :	Marcel - Francis -
Grade à la S.N.C.F. :	H.E.
Résidence de service :	Enghien-les-Bains
Date d'entrée à la S.N.C.F. :	7 Avril 1942
Date et lieu de naissance :	4 Mars 1916 à Paris (10e)
Domicile civil :	14,r. du Docteur Roux à Saubonne (Seine et Oise)
Situation de famille :	Marié, 1 enfant né le 22 Février 40
Qualités professionnelles :	Bonnes
Service militaire (grades, campagnes, citations, blessures).	Appelé le 1/9/37 - Démobilisé le 14/11/41 (2°Cl.) prisonnier du 19/5/40 au 19/11/41
Affiliationpolitique (s'il y a lieu) :	
Date de l'arrestation :	27 Août 1944
Motifs de l'arrestation :	Faisait partie des F.F.I. le dimanche 27/8 vers minuit à voulu se rendre de Enghien à son domicile - était porteur d'un révolver - a été pris par les Allemands et fusillé sur place.
Condamnation :	
Date - Tribunal - Motif :	
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce.	
Lieu d'internement :	
Nom du défenseur :	

DR N2.HI
D.1873

21 JUIN 1945

Service Central du Personnel 1re Division,
Le Directeur
P. Berry

D. 1873

SR2

Bellavoine, Emmanuel

S.N.C.F.
Région Nord

Traction
4ème Arrondt

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les autorités d'occupation.

NOM . . . . . :	BELLAVOINE
Prénoms . . . . . :	Emmanuel
Grade à la S.N.C.F. . . . . :	MR AUX MV
Résidence de Service. . . . . :	HIRSON Dépôt
Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . :	5.10.1943
Date et lieu de naissance . . . . :	22.3.23 à Neuve-Maison (Aisne)
Domicile civil. . . . . :	Rue de Verdun à NEUVE MAISON (Aisne)
Situation de famille. . . . . :	célibataire
Qualités professionnelles . . . . :	
Services militaires . . . . . (grade, campagne, citations, blessures).	
Affiliation politique (s'il y a lieu)	Nous n'en connaissons pas.
Date de l'arrestation . . . . . :	16.3.1944
Motif de l'arrestation.	Inconnu M. VANDENBUSCH est avisé.
Condamnation. . . . . :	
Date, tribunal, motif	
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce	
Lieu d'internement.	
Nom du défenseur. . . . . :	

1944

L 1873

Libéré le 25.5.1945
Reprise de service le :
26 Juin 1945
S.C.I. avisé

- 1 AVR. 1944

Le Directeur
Signé : OUDOT

LA CHAPELLE le 30 Mars 1944.

S.N.C.F.

Région du Nord

Sce Matériel et Traction.

A3 n° 8.800
Mr : Ton des Notices de renseignements 26/2 - 17 - 22 et 26/3/1944.

refusé 1873 Blanchard

Monsieur le Directeur
PARIS.

DEPOT D'HIRSON - INCARCERATION D'AGENTS PAR LES AUTORITES ALLEMANDES.

M. VANDENBEUSCH me fait savoir que l'E.B.D. Lille vient de l'informer que le mécanicien de route BLANCHARD Alfred, incarcéré le 29/2/1944 est soupçonné d'avoir participé à des actes de terrorisme.

D'autre part, le Chef de dépôt allemand du dépôt a déclaré à notre chef de dépôt que les incarcérations de DAVID, Gaston, MOUTIER, René, COHIDON Maurice, DAVID Georges et BELLAVOINE, Emmanuel opérées les 14, 15 et 16 Mars 1944, sont la conséquence d'une dénonciation faite par des agents déjà incarcérés.

M. VANDENBEUSCH s'est saisi de l'affaire.

Je vous rappelle à ce sujet qu'ont été incarcérés précédemment les agents du dépôt d'Hirson désignés ci-après :

GRISOT, BACHELART, REGHEM, ANDRE, CARAMIN
DEMAISON et DERVIN (lettre A.3 8677 du 17/3/44) et que l'E.B.D. Lille nous a fait connaître qu'à l'exception d'ANDRE pour lequel aucun renseignement précis n'avait pu être donné, les intéressés étaient soupçonnés d'avoir participé à des actes de sabotage.

L'Ingénieur en Chef
Chef du Service
du Matériel et de la Traction
(s) PARMANTIER.

E.B.D.LILLE
3 P 5
St L III 74/44

Lille, le 30.3.44

A la Représentation de la SNCF auprès de l'E.B.D.Lille.

Objet : Arrestation de l'auxiliaire manoeuvre BELLAVOINE d'Hirson

Suite à votre lettre C 398/I3 du 22.3.44

BELLAVOINE est soupçonné d'avoir participé à des actes de sabotage. L'enquête se poursuit.

signé Dr FENWARTH.

Transmis à Monsieur Oudot
Pour le tenir au courant
Suite à MRA 3 8800 du 30.3.1944

L'Ingénieur Principal
Chef de la Subdivision du Personnel

12 AVR 1944

E 489

SOCIETÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
RÉGION DU NORD

Gare de .....

NOTE pour la Gare de .....

Etat 485 n° ..... *le* *19*

Prière nous renseigner sur conditions de remise de chargement et de départ de l'expédition ..... vitesse, n° ..... du ..... 19 ..... de ..... à ..... composée de .....

marques ..... n°s ..... poids ..... kilos

Expéditeur : .....

Destinataire : .....

parvenue le ..... 19 ..... train n° .....

wagon n° ..... (complet ou détail) de : .....

.....

Nature d'Irrégularité

.....

.....

.....

Le Chef de Gare,

20/E. 22452. — 1-42. — Desableaux.

Réponse au verso s. v. p.

D.

13 AVR 1944

S.N. Régie 13 AVR 1944

DR/N2/41
D.1873

Monsieur le Directeur
du Service central du Personnel
(Service des Prisonniers)

Agent incarcéré par les allemands.

Suite à ma transmission du 1er Avril 1944 d'une notice de renseignements concernant le manoeuvre auxiliaire BELLAVOINE, Emmanuel, d'HIRSON.

L'E.R.D. LILLE fait connaître que cet agent est soupçonné d'avoir participé à des actes de sabotage. L'enquête se poursuit.

Le Directeur,

Signé : OUDOT

E.B.D. Lille
3 P 5 Pos
St L III 74/44

Lille, le 25 Mai 1944

A La Représentation de la S.N.C.F. auprès de l'E.B.D. LILLE.

OBJET : Affaire pénale BELLAVOINE.

Suite à votre lettre C 398/I3 du 22.3.1944.

Il ne faut pas compter sur la libération de l'agent auxiliaire manoeuvre Emmanuel BELLAVOINE. Il n'y a pas lieu de s'attendre à de plus amples renseignements sur ce sujet.

signé : Dr FENVARTH

Copie

114 A 677 Blanchet Paulette

Pris note
cl. 114 A 677
10. 12. 40

S.N.C.F.

Région du Nord

Matériel & Traction

Personnel

S.P.C./R

6 DEC 1940

Paris, le
78, rue des Poissonniers (18ème)

Mademoiselle,

Je vous accuse réception de votre demande d'emploi de bureau dont il est pris note pour l'avenir, sans engagement de notre part.

Recevez mes salutations.

L'Ingénieur Principal
Chef de la Subdivision du Personnel,

S/ Deville

Mademoiselle Paulette Blanchot
7 Allée Voltaire
Livry-Gargan (S-et-O)

A/M

PARIS, le 16 JUIN 1944

S.N.C.F.
Région du NORD
Matériel et Traction
Subd. du Personnel

17 JUIN 1944

A.3 N° 9473

Monsieur le Chef des Services
Administratifs
à PARIS

BELLAVOINE Emmanuel, MR AUX MV à Hirson -
Incarcération par les autorités allemandes

Suite à ma transmission du 26 Mars 1944.

Je vous adresse ci-jointe la traduction de la lettre 3 P 5 Pos du 25.5.44 de l'E.B.D. Lille comme suite à l'intervention de M. VANDENBEUSCH, Ingénieur Principal, Représentant du Service M.T. auprès de cet organisme.

L'Ingénieur Principal
Chef de la Subdivision du Personnel

17.6

S.N.C.F.

Région du Nord

DR/N2/41
D 1873

20 JUIN 1944

S.N.C.F.
Région du Nord
20 JUIN 1944

Agent incarcéré par
les allemands.

Monsieur le Directeur
du Service central du Personnel.
(Service des Prisonniers)

Suite à ma lettre du 13 avril 1944 concernant le manoeuvre auxiliaire BELLAVOINE, Emmanuel, d'HIRSON.

L'E.B.D. LILLE fait connaître " qu'il ne faut pas compter sur la " libération prochaine de l'intéressé; " il n'y a pas lieu de s'attendre à " de plus amples renseignements sur " ce sujet."

Le Directeur,

Signé: ORDOI

S.N.C.F.
Région du Nord
Service MT

Arrondt Traction 4è
-:-

24 Bis

LM

Liste des agents qui reprennent leur service après avoir été libérés des prisons ou camps (Fresnes Romainville, Compiègne, Drancy, etc...) où ils avaient été incarcérés par les autorités d'occupation

Noms et prénoms	Grade	Etablissement d'attache	Lieu d'internement	Dates de libération	Dates de reprise de service
BELLAVOINE Emmanuel	AUXMV	HIRSON	NEUEGAM	25.5.45	26.6.45

DRN2/41
D. 1873.

20 JUIL 1945

Service Central du Personnel 1re Division,
Section des prisonniers et déportés.

Le Directeur

P. Cerny

D. 1873
(DK²)

Belot, Stephane

(Voir [illegible])

S.N.C.F.
Région Nord

Traction
4ème Arrondt

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les autorités d'occupation.

NOM . . . . :	**B E L O T**
Prénoms . . . . :	**Stéphane**
Grade à la S.N.C.F. . . . . :	**auxiliaire manoeuvre**
Résidence de Service. . . . . :	**Dépôt de BUSIGNY**
Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . :	**5.I2.I942**
Date et lieu de naissance . . . . . :	**26 Juillet I924 à Maretz (Nord)**
Domicile civil. . . . . :	**Rue Guynemer à MARETZ (Nord)**
Situation de famille. . . . . :	**célibataire**
Qualités professionnelles . . . . . :	**bonnes**
Services militaires . . . . (grade, campagne, citations blessures).	**"**
Affiliation politique (s'il y a lieu)	**Nous n'en connaissons pas**
Date de l'arrestation . . . . :	**22.4.I944**
Motif de l'arrestation.	**Suite à chute du tender I5 C I2 de la Mne 230 A I88 de Valenciennes, dans la cuve du pont tournant du dépôt de Busigny.**
Condamnation. . . . . :	
Date, tribunal, motif	
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce	
Lieu d'internement.	**Maison d'arrêt de Cambrai**
Nom du défenseur. . . . . :	

28 AVR 1944

D 1873

M. VANDENBEUSCH est avisé.

SCP 4me Division
Le Directeur
Signé: GUDGT

Bo

St-Quentin, le 24.4.1944 GB

S.N.C.F. RÉGION DU NORD
MATÉRIEL et TRACTION
27 AVR. 1944
Subdivision du Personnel

AC.1519

Monsieur le Chef du Service
du Matériel et de la Traction
(Subdivision du Personnel)
à LA CHAPELLE

CHUTE DU TENDER 15 C 12 DE LA MACHINE 230 A 188 DE VALENCIENNES DANS LE CUVELAGE DU PONT TOURNANT DU DEPOT DE BUSIGNY LE 22.4.44 - ARRESTATION DE 2 AGENTS DU DEPOT DE BUSIGNY.-

Suite au rapport U.601 du 21.4.44 du dépôt de BUSIGNY relatif à la chute du tender 15 C 12 de la machine 230 A 188 dans le cuvelage du pont tournant du dépôt de BUSIGNY le 22.4.44.

La feldgendarmerie a procédé le même jour, vers 11 h, à l'arrestation au dépôt de BUSIGNY, des auxiliaires manoeuvres BELOT Stéphane et LECARDEZ René.

Ces deux agents, qui avaient assuré le gardiennage des machines la nuit du 21 au 22, ont été emmenés à CAMBRAI et incarcérés à la maison d'arrêt de cette ville le 23.3.44.

Je vous tiendrai au courant des renseignements complémentaires que j'obtiendrai sur cette affaire.

L'Ingénieur de la Traction
Chef du 4ème Arrondissement,

Transmis à Monsieur Budot. Pour le tenir au courant. Le U.601 précappelé fait l'objet d'un T[illegible] de ce jour à M. [illegible].

Ci joint notice de renseignement relative à l'incarcération des 2 Aux Man Belot & Lecardez

[illegible] 1944 Le Chef du Service
du Matériel et de la Traction

S.N.C.F.

Région du Nord

Service Traction

4è Arrondissement

Dépôt de BUSIGNY

ACCIDENTS DE SERVICE, DE PERSONNES U 601

TENTATIVES CRIMINELLES ET ACTES DE MALVEILLANCE

Catégorie J.a

Rapport de Monsieur le Chef de dépôt à BUSIGNY

Date : 22 Avril 1944 Heure : 1h 45

Lieu : Pont tournant du dépôt de Busigny

Nature : Chute du tender I5 C I2 de la machine 230 A 188 dans le cuvelage du pont tournant.

Circonstances : Les machines 230 A 262, 230 A I8I, 230 A 233, 230 A 188, 230 A 56 étaient remisées en feu sur voie du partique reliant le pont tournant à la voie de rentrée des machines ne chargeant pas, dans l'orientation indiquée sur plan joint.

A 0h 45, la mne 230 A 262 fut dégarée et placée sur 19
A 0h 55, - 230 A I8I dº sur voie de sortie
A 1h 00, - 230 A 233 dº sur voie 22

A 1 h 45, alors que le CFRU NAUTY Louis ffons de surveillant le MV AUX LEMPEREUR Jean ffons de plaqueur se trouvaient sur le pont tournant où la machine I40 C 244 venant des voies de rentrée était en cours de virage, la machine 230 A I88 se mit en marche et le tender I5 C I2 tomba complètement dans le cuvelage du pont tournant. M. TAINE, INTRA, de service a constaté immédiatement que les marches étaient à l'AR, au cran 30, les purgeurs fermés le frein à main desserré, le volant d'admission directe ouvert en grand, le régulateur fermé.

Le CFRU NAUTY Louis ffons de surveillant était monté sur la machine à 1h 05 et avait invité l'AUXMV BELOT Stéphane, gardienneur de machines, à ravitailler la machine (chaudière). BELOT a gardienné la machine de 1h 20 à 1h 40, et déclare avoir vérifié avant de la quitterque le régulateur était fermé, la marche au point mort, purgeurs ouverts. Il n'a pas vérifié la position du frein à main, ni celle du volant d'admission directe, mais déclare qu'aucune perte de vapeur ne se produisait.

Avant l'incident la machine 230 A I88 stationnait en face d'un passage clandestin repéré sur plan joint.

Je conclus à un acte de malveillance.

Cette thèse est étayée du fait qu'il a été constaté à 1h 50 par l'AUXMV DECARDEZ René, gardienneur de machines que la machine 230 A 262 remisée à 0h 45 sur voie 19 dans les conditions réglementaires, était décalée, la cale déplacée à 50 cm de l'essieu AV D, marche complètement à l'AV.

...

Conséquences :

5 machines immobilisées sur les voies I-2-3-4-27-28- et 29 de la rotonde.
Avarie de la machine 230 A 188 : néant
Avaries du tender I5 C I2 : Barre d'attelage pliée.
- tampons de connexion coupé au chalumeau
- rotule inférieure D à remplacer
- et quelques avaries diverses.
Avarie au pont tournant : néant.

Mesures prises :

Wagon de secours de Cambrai arrivé à 6 heures
Relevage commencé à 6 h 15, terminé à 24 heures.
Services alertés : Service allemand, EBD de Lille (M. VANDENBEUSCH) et la gare centralisatrice de Tergnier. Le Commandant de la Brigade 629 des gardes communications 10 ter, rue St Lazare à Cambrai.
Surveillance assurée par 2 requis civils.

A Busigny, le 22 Avril 1944

Le Chef de Dépôt,

signé...

9046

COPIE à Monsieur le Directeur
à PARIS

A

A titre de compte rendu.

Ci-joint, copie à votre signature pour le Service du Contentieux .

La Chapelle, le 27 AVRIL 1944

L'Ingénieur en Chef,
Chef du Service
du Matériel et de la Traction,

28 AVR 1944

Copie pour M. le Chef du Service du Contentieux
Le Directeur

Signé : OUDOT

S. N. C. F.

Région du NORD

Matériel et Traction

Subdon du Personnel

S. N. C. F. Région du Nord - 5 MAI 1944 Services Administratifs de la Direction

LA CHAPELLE, le - 4 MAI 1944 SC

A.3 N° 9102

Monsieur le Chef des Services Administratifs à PARIS

MR: Ton du 27.4.44

BELOT Stéphane, AUX MANOEUVRE A BUSIGNY (Ton)

LECARDEZ René, -d° -

PIÈCES JOINTES

Les intéressés, incarcérés par les autorités allemandes le 22.4.44 et libérés le 26.4 ont repris leur service le 27.4.44.

Ci-joint, leurs explications écrites.

5 mai

L'Ingénieur Principal
Chef de la Subdivision du Personnel

S. N. C. F.
Région du NORD
MT - Nt
N°

RAPPORT DU MÉCANICIEN

DÉPOT
d

Train N° du
véhicules
tonnes

MACHINE N°
Mécanicien
Chauffeur

Charge maximum pour la machine

Analyse du Rapport: E.E Lecandez René Aux. Mau. Busigny T°

Busigny 26-4-1944

OBSERVATIONS DE L'INGÉNIEUR	RAPPORT
	Après l'accident survenu dans la nuit du 21 au 22 avril 1944 les autorités d'occupation m'interogèrent vers 7 heures. Je leur ai declaré que je n'était rien dans l'affaire. Leur enquête terminée ils m'emmenèrent à Cambrai de là, je fus transferé à Arras, puis a Valenciennes. Après quelques interrogatoires, convaincus sans doute de ma non participation à l'attentat ils nous lachèrent aujourd'hui 26-4-44. à 9 heures
	Busigny 26-4-44
	Lécardez Ls.

(Voir la suite au verso)

M. T. 2245 bis. — PARIS. IMP. LEFEBVRE. — 20/W 58104-3-43

S. N. C. F.
Région du NORD
MT - Nt
N°

RAPPORT DU MÉCANICIEN

DÉPOT
d

Train N° du

véhicules
tonnes

MACHINE N°

Mécanicien
Chauffeur

Charge maximum pour la machine

EE. Belot Stephane Aux M. Busigny Tᵒʳ

Analyse du Rapport

Busigny le 26. 4. 44

OBSERVATIONS DE L'INGÉNIEUR	RAPPORT
	Après l'accident survenu dans
	la nuit du 21 au 22 avril 1944 les
	autorités d'occupation m'interrogèrent
	vers 4 Heures. Je leur ai déclaré
	que je n'étais rien dans cette
	l'affaire. Leur enquête terminée
	ils m'emmenèrent à Cambrai
	de là, je fus transféré à Arras
	puis à Valenciennes. Après
	quelques interrogatoires,
	convaincus sans doute de ma
	non participation à l'attentat,
	ils me lachèrent aujourd'hui
	26-4-44. à 9 heures
	Le 26. 4. 44.
	Belot Stéphane

(Voir la suite au verso)

M. T. 2245 bis. — PARIS. IMP. LEFEBVRE. — 20/W 58104-3-43

S.N.C.F.

Région du NORD

LE DIRECTEUR

D.R/N.2/41
D. 1873

0.

10 MAI 1944

Monsieur le Directeur du Service central du Personnel,

Libération d'agents incarcérés par les Allemands.

Suite aux fiches de renseignements concernant les auxiliaires manoeuvres BELOT, Stéphane, et LECARDEZ, René, de BUSIGNY, que je vous ai adressées le 28 Avril 1944.

Ces agents, incarcérés par les Autorités d'occupation depuis le 22 Avril 1944, ont été libérés le 26 Avril 1944 et ont repris leur service le 27 Avril 1944.

Le Directeur,

Signé: DUBOIS

M.B.D. LILLE
3 P 5 Pos
St L III 1½/44

Lille, le 18.5.1944

A la liaison S.N.C.F.
Auprès de l'MBD Lille

Objet: Affaire Domont - Votre lettre C 842/5 du 15.5.1944

Nous ne pouvons donner de précision sur les motifs de l'arrestation. Nous vous en aviserons en temps utile.

Signé Dr. WENWARTH

E.B.D.LILLE
3 P 5 Pos
StL III II2/44

Lille, le 26 Mai 1944

A la Représentation permanente de la SNCF auprès de l'EBD Lille

Objet ; Affaire pénale DUMONT BELOT LECARDEZ

Suite à votre lettre C 842/5 du I5.5.44

Les agents dénommés ci-dessus ont été mis en liberté en date du 29.4.44. Il est vraisemblable qu'il ne faudra pas d'attendre à d'autres mesures.

signé : Dr FENWARTH

/Heim

A/M PARIS, le 7 JUIN 1944

S.N.C.F.
Région du Nord
- 8 JUIN 1944
Service de la Direction
18, Rue de Dunkerque, PARIS-X^e

A.3 N° 9416

Monsieur le Chef des Services
Administratifs
à PARIS

DOMONT Charles - BELOT Stéphan -
LECARDEZ René à Busigny (Ton)-Arrestation par les autorités allemandes -

PIÈCES JOINTES

Je vous adresse, ci-joint, deux lettres de l'E.B.D. de Lille, relatives à cette affaire.

8/6
Lemarty

L'Ingénieur Principal
Chef de la Subdivision du Personnel

(DKr)

D. 1873

Belpalme, Lucien

50 Copie pour Monsieur le Chef des Services Administratifs de la Direction

Ci-joint fiches de renseignements.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

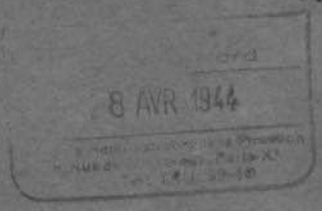

Monsieur LAROCHE
Ingénieur Principal
Représentant de la S.N.C.F.
auprès de l'E.B.D. LILLE

EX.N.G.P. 4 A/1
D. 57.411

—

Arrestation par les Autorités allemandes

—

L'auxiliaire homme d'équipe BELPAIRE, Lucien, de Blanc-Misseron, a été mis en état d'arrestation par les Autorités allemandes le 16 Avril 1944. alors qu'il se trouvait à la Gare de la Place Tabarin à Valenciennes.

Je vous serais obligé d'effectuer une démarche à l'E.B.D. LILLE à l'effet d'obtenir des précisions sur le cas de BELPAIRE et de me les communiquer.

Signé: DELAUNAY

28/4

17

S. N. C. F.

Région du Nord

Renseignements à fournir en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par les Autorités d'Occupation

NOM	BELPALME
Prénoms	Lucien
Grade à la S.N.C.F.	Homme d'équipe auxiliaire
Résidence de service	BLANC-MISSERON
Date d'entrée à la S.N.C.F.	6 Juillet 1942
Date et lieu de naissance	15 Mars 1924 à EUSKIRCHEN (Allemagne)
Domicile civil	Rue Camelinat prolongée à Valenciennes
Situation de famille	Célibataire
Qualités professionnelles	-
Services militaires (Grade, campagnes, citations, blessures)	-
Affiliation politique (s'il y a lieu)	-
Date de l'arrestation	16 Avril 1944 vers 18 heures
Motifs de l'arrestation	Inconnus Nord demandant des précisions à l'E.A.D. Lille
Condamnation	-
Date, tribunal, motif	-
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce	-
Lieu d'internement	Valenciennes
Nom du défenseur	-

D. 1873

SCP Mr Bon
Le Directeur

Signé : LEMAIRE

E932 3B

10

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque
PARIS - Xe

Tél. : TRUDAINE
99-40, 99-41, 99-42, 99-43
Inter 33

Adresse Télégraphique
NAFERNORD

13 MAI 1944
Service Administratif de la Direction
18, Rue de Dunkerque, Paris Xe
Tél. TRU. 99-40

Le 12 MAI 1944 19

EX.N.g.p.4A/1
D. 57.411

Arrestation par les Autorités allemandes

Monsieur le Chef des Services
Administratifs
de la Direction,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'auxiliaire homme d'équipe BELPALME Lucien, de Blanc-Misseron, qui était incarcéré par les autorités allemandes depuis le 16 avril 1944 pour un motif inconnu, a été libéré le 26 avril et remis en service le 28 avril 1944.

l'E.B.D. Lille questionnée le 27 Avril sur le cas de cet agent par l'intermédiaire de M. LATOUCHE ne nous a encore fourni aucun renseignement.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

Drouy

50079 S.C.I.P.-Paris - 20/W 45754 - 12-42

15 MAI 1944

S.N.C.F.

Région du Nord

LE DIRECTEUR

DR/N 2/41
D. N° 1873
Libération d'agent incarcéré par les Allemands.

le 15 MAI 1944

Monsieur le Directeur
du Service central P.

Suite à la fiche de renseignements concernant l'auxiliaire homme de [illegible] Belpaume Lucien de Blanc Misseron que je vous ai adressée le 1 Mai 1944

Cet agent, incarcéré par les autorités d'occupation depuis le 16 Avril 1944 a été libéré le 26 Avril 1944 et a repris son service le 28 Avril 1944

LE DIRECTEUR,

Signé : COJOT

E 932 3 B

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque
PARIS - X•

Tél. : TRUDAINE
99-40, 99-41, 99-42, 99-43
Inter 33

Adresse Télégraphique
NAFERNORD

S.N.C.F.
Région du Nord
15 JUIN 1944
Service Administratif
18, Rue de Dunkerque
Tél. TRU. 99-40

Le 14 JUIN 1944 19

Monsieur le Chef des Services

Administratifs de la Direction,

EX.N.gp.4 A/I

D. 57.4II

Arrestation par les autorités allemandes.

Suite à ma lettre même référence du 12 Mai 1944.

D'après les renseignements fournis récemment par l'E.B.D.-LILLE, l'auxiliaire homme d'équipe BELPAIME, Lucien, de BLANC-MISSERON, dont je vous ai signalé l'arrestation par les autorités allemandes le 16 Avril 1944 et la remise en service le 28 Avril 1944, a été condamné à 8 jours de prison pour "Tapage et possession d'une photographie de de GAULLE".

15.6

Le Chef de la Subdivision du Personnel

48965 S.C.I.P.-Paris - 20/W 39008 - 6-42

(Dk²

D. 1873

Belval, Eugène

dk 4

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation

S.N.C.F. Région du Nord
27 MARS 1944
Serv. ... 18, Rue ...

NOM	: BELVAL
Prénoms	: Eugène, Alfred, Charles
Grade à la S.N.C.F.	: Cantonnier Principal
Résidence de service	: LONGUEAU
Date d'entrée à la S.N.C.F.	: 19 mars 1936 comme journalier
Date et lieu de naissance	: 8 juillet 1910 à Verchocq (P. de C.)
Domicile civil	: 29 Grande Rue à Fouencamps (Somme)
Situation de famille	: marié - sans enfant
Qualités professionnelles	: bonnes
Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures)	12 mois du 15-10-31 au 15-10-32 à la 6ème Section de C.O.A. à Verdun
Affiliation politique (s'il y a lieu)	"
Date de l'arrestation	:
Motifs de l'arrestation	a été surpris par la Feldgendarmerie en gare de Longueau volant du tissus appartenant à l'armée occupante.
Condamnation	: "
Date, tribunal, motif	"
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce.	"
Lieu d'internement	: Inconnu
Nom du défenseur	: "

D. 1873 SCP Mre Division
Le Directeur

27 MAR 1944

Signé : LEMAIRE

Rentré en France le 25 mai 1945 (SCP avisé)

Tribunal militaire
de la
Feldkommandantur 580

- Amiens -

COPIE

- DECISION PENALE -

Le dénommé BELVAL Eugène - Alfred
Cantonnier Principal à LONGUEAU (Somme)
Né le 8 Juillet 1910 à Verchocq (P.d.C)

domicilié : 29 Grande rue à Fouencamps
(Somme)
a été arrêté pour vol et condamné le
4 Avril 1944 à 1 an de prison.

La peine est à exécuter immédiatement.

Motifs : Détournement de tissu en Gare
de Longueau dans un wagon ap-
partenant aux Autorités alle-
mandes?

GC/[illegible] Amiens, le [illegible] avril 1944

VB.N/[illegible]
Arrestation [illegible]
par les [illegible]
d'occupation

M. [illegible]

[illegible]

-1- [illegible]

[illegible]

VBN[illegible]

6 [illegible]

Transmis [illegible]

29 AVR 1944

DR/N2/41-
D 1873
M. Paradis
oui →

[illegible] mis le 24 [illegible]

[illegible]

Signé : GUDOT

DR. Nº. 46. D-1873

M. Paradis

Pour me permettre de vous répondre, voudriez-vous m'indiquer rapidement quelles sont les occupations et les ressources actuelles de Mme Belval ? Un recours d'adversité serait-il opportun ?

23 FEV 1945

DR. N2. 41 - D 1873

M. Paradis

M. le Directeur a décidé de verser un recours de 1.000 f à Mme Belval et de revoir la situation au retour de notre agent.

Voudriez-vous faire le nécessaire à ces effets.

J. Terny

D.R/N.2/41

20-2-45

Monsieur le Directeur,

Ci-joint 4 cas de vols commis par des agents EX et V.B. au préjudice des allemands.

21-2-45 Oui - secours de 1.000 f Hébert

1°.- BELVAL, condamné par les allemands à 1 an de prison pour leur avoir volé, le 19/5/44, du tissu en gare de LONGUEAU: il est déporté en Allemagne.

Le vol ne paraît pas contesté et les notes P. 1258 et P. 1271 du S.C.P. ne paraissent pas applicables. En raison de la modicité des ressources de Mme BELVAL, le secours de 1.000 f proposé par V.B. pourrait être accordé?

Situation à revoir au retour de l'agent. Il y a 2 enfants et on s'efforce de donner du travail à sa femme.

2°.- CRAUSSE, Georges, facteur mixte à La Courneuve-Dugny, incarcéré du 7/1/44 au 18/1/44 pour vol d'essence au préjudice de l'armée allemande. Il n'y a pas eu condamnation. L'agent fournit un certificat attestant que l'essence était destinée à un groupe de Résistance.

Dans ce cas, son geste pourrait être considéré comme une action de Résistance et le bénéfice de la note P. 1259 pourrait lui être accordé.

3°.- DAVRAINCHE, Félix, sous-chef de manoeuvres à La Chapelle-Triage, arrêté du 20/8/43 au 12/9/43 par les allemands pour tentative de vol de tabac dans un wagon.

Pour les raisons mises en avant par M. DEGARDIN en "A" de sa note du 13/2/45, je suis d'avis de considérer l'intéressé comme ayant été accusé à tort ou tout au moins d'avoir été arrêté pour un motif inconnu. Si vous approuvez cette solution, le bénéfice de la note P. 1259 lui serait accordé.

4°.- MULLER, Arthur, cantonnier principal à LILLE-LA DELIVRANCE, condamné par les allemands en Décembre 1940 à 14 mois de prison pour "avoir ouvert de force un wagon cadenassé et s'être approprié illégalement des objets appartenant à la Wehrmacht".

Lors de sa libération, les allemands s'étaient opposés à sa remise en service dans la zone Nord. MULLER avait toujours déclaré qu'il était innocent et son arrestation n'avait eu pour témoins que des soldats allemands. Malgré plusieurs démarches à l'Oberfeldkommandantur de LILLE, nous n'avons pu avoir communication de la procédure.

Comme pour les précédents, nous pourrions considérer qu'il a été accusé à tort ou tout au moins arrêté pour un motif inconnu. Dans ces conditions, application pourrait lui être faite de la note P. 1259 du S.C.P., sous déduction bien entendu des salaires qu'il a perçus pendant son occupation en dehors de la S.N.C.F.

L'Ingénieur en Chef,

Signé "Dumont"

E.N.C.
Région du Nord
-2 MAI 45

- 2 MAI 1945

DR. N2. 47-D 1873
V.R.: VBNgc B2
du 8-2-45

M. le Chef de la Subdivision
du Personnel et du Secrétariat V.B.

M. le Directeur désirerait que vous revissiez dès maintenant le cas de Mme Eugène Belval, femme de notre cantonnier principal à Longueau

L'intéressée a-t-elle pu être embauchée aux ateliers V.W. de Longueau?
Ou bien, au contraire sa situation pécuniaire ne nécessitait elle pas l'octroi immédiat d'un autre secours d'adversité?

Voudriez-vous faire le nécessaire à cet effet Et me renseigner.

S.N.C.F.
RÉGION du NORD
DIRECTION de L'EXPLOITATION
SERVICES ADMINISTRATIFS

- 2 MAI 1945

DR. N2-47-D 1873
V.R.: VBNgp B2
du 8-2-45

M. le Chef de la Subdivision du Personnel et du Secrétariat V.B.

M. le Directeur désirerait que vous revissiez dès maintenant le cas de Mme Eugène Belval, femme de notre cantonnier principal à Longueau.

L'intéressée a-t-elle pu être embauchée aux ateliers V.W. de Longueau ?
Ou bien, au contraire, sa situation pécuniaire ne nécessiterait-elle pas l'octroi immédiat d'un autre secours d'adversité ?

Voudriez-vous faire le nécessaire à cet effet et me renseigner.

L'Ingénieur en Chef

VBN/gp B2 urgent

- 3 MAI 1945

Paris, 7-5-1945 B2

Communiqué à Monsieur Pille comme suite à la correspondance ci-jointe en le priant de vouloir bien me renseigner pour A chaque adresse, le cas échéant, des propositions sur formule P XVIII.

Le Chef de la Subdivision du Secrétariat et du Personnel du Service de la Voie

. GC/PBr Amiens, le 17 Mai 1945

Secours

Mme BELVAL

Monsieur PARADIS,

Mme BELVAL n'a jamais été embauchée et n'a jamais travaillé pour le service V.W Ce service lui avait promis du travail à domicile, mais ne voyant rien venir, nous avons embauché cette personne au district voie de Longueau le 8/2, au salaire horaire de I3f 70 (femme manoeuvre), ce qui lui donne environ, toutes déductions faites, 2400 frs par mois.

A ce jour, son mari n'est pas encore revenu d'Allemagne et elle est sans nouvelles depuis environ 3 mois.

l'Ingénieur de la Voie,
Chef du 2° Arrond t,

S.N.C.F.
Région du Nord
25 MAI 1945

18 MAI 1945

231 5/45

V13 N gl. 132

Transmis à Monsieur le Chef des Services Administratifs comme suite à la note au recto.

Le Chef de la Subdivision du Personnel et du Secrétariat

Mis sous les yeux de M. le Directeur
—
à titre de réponse à ses questions ci-dessus.

26/5

Vu H 27.5

D 1873 DK2
Bénard, Léon

12/3/43

S.N.C.F.

Région du Nord

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation

NOM :	BENARD
Prénoms	Léon
Grade à la S.N.C.F.	Aiguilleur de 1ère cl.
Résidence de service	Laon
Date d'entrée à la S.N.C.F.	21 Octobre 1926
Date et lieu de naissance	3 Février 1901
Domicile civil	128 Boulevard de Metz à Hirson (Aisne)
Situation de famille	marié - 1 enfant de 18 ans
Qualités professionnelles	Normales
Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures)	33ème Régiment d'Aviation - Appelé le 7/4/1921 - Libéré le 24/5/1923
Affiliation politique (s'il y a lieu)	—
Date de l'arrestation	2 Mars 1943
Motifs de l'arrestation	Manoeuvre intempestive des aiguilles 69/71 et leviers du S.C.79 de Cab. 6 voie de la boucle, sous train 6.016 convoi allemand
Condamnation	Pas encore jugé
Date, tribunal, motif	Inconnus
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce	—
Lieu d'internement	Feldgendarmerie Laon
Nom du défenseur	—

B1873.
15 MAR 1943

SCP ...
Le Directeur
Signé : CAMBOURNAC

10

Copie pour:

Monsieur le Chef des Services Administratifs de la Direction.
Les fiches de renseignement d'usage lui ont été adressées précédemment.

Monsieur le Chef de la Subdivision de la Comptabilité M.T.
Pour application. Mme BENARD est domiciliée 128 Boulevard de Metz à Hirson (Aisne).

Messieurs LECOEUR - COLLET - CAREL - LEROY.

S.N.C.F. Le Chef de la Subdivision du Personnel
Région du Nord
9 20 MARS 1943
DIRECTION de L'EXPLOI
SERVICES ADMINISTRAT

19 MARS 1943

Confidentiel

EX.N.g.p.4 A/1
D. 46.200

P.2[b] du 8 Mars 1943

Monsieur le Chef de l'Arrondissement
de l'Exploitation de St-QUENTIN

Arrestation par les
-Autorités allemandes

Suite à votre lettre rappelée ci-contre concernant l'aiguilleur de 1ère classe BENARD Léon, de Laon, qui est absent de son service depuis le 3 Mars 1943 du fait de son arrestation par les Autorités allemandes pour manoeuvre intempestive des appareils d'aiguillage sous un convoi allemand le 2 Mars 1943.

Les appointements de BENARD seront supprimés à compter du 3 Mars 1943, mais à partir de cette date et pendant toute la durée de son éloignement du Chemin de fer, cet agent recevra, en application des nouvelles dispositions décidées par le Service Central du Personnel, uneallocation égale à la totalité de sa rémunération augmentée s'il y a lieu des allocations familiales. J'interviens à cet effet auprès de M. le Chef de la Subdivision de la Comptabilité M.T.

Sur cette allocation qui sera payée à la femme de l'intéressé, devront être opérées les retenues pour Caisse des Retraites et Caisse de Prévoyance, lesquelles retenues seront versées à ces Caisses. L'allocation subira également les retenues fiscales et sera déclarée au Fisc.

Pendant son absence, l'agent continuera à avancer en échelon. Après son retour, sa situation au point de vue de l'avancement en grade sera examinée dans les conditions où on le ferait pour un agent rentrant de captivité.

La prime de fin d'année ne sera pas réduite en raison de l'absance, mais elle sera mise en réserve et non payée aux ayant-droit si l'agent n'est pas libéré au moment du paiement des primes de fin d'année.

Le congé annuel de l'année où BENARD reprendra son service ne sera pas réduit.

...

Enfin, je vous précise que pendant l'absence de notre agent, sa famille conservera le droit aux facilités de circulation, aux fournitures d'économat et à l'approvisionnement en combustible.

Je vous prie de veiller à l'exécution de ces prescriptions.

Signé : CHEVALIER

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque
PARIS - X^e

Tél. : TRUDAINE
99-40, 99-41, 99-42, 99-43
Inter 33

Adresse Télégraphique
NAFERNORD

S.N.C.F.
RÉGION du NORD
24 AVR 1943
DIRECTION de L'EXPLOITATION
SERVICES ADMINISTRATIFS

Le 23 AVRIL 1943 19

Monsieur le Chef
des Services Administratifs de
la Direction

EX.N.g.p. 4 A/1
D. 46.200

Arrestation par les
Autorités allemandes

Suite à une lettre même référence du 19 Mars 1943, concernant l'Aiguilleur de 1ère classe BENARD, Léon, de LAON, que les Autorités d'occupation ont mis en état d'arrestation à la suite d'une manoeuvre intempestive des appareils d'aiguillage sous un convoi allemand le 2 Mars 1943 et qui est absent de son service depuis le 3 Mars 1943.

J'apprends que BENARD, incarcéré à la Maison d'Arrêt, 445 Route d'Albert, à AMIENS, vient d'être condamné par un Tribunal allemand à 6 mois de prison.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

44.074 - S.C.I.P. Paris - Mod. E 932 4 - 10-40 - 20/E 26827

COPIE pour Monsieur le Chef des Services Administratifs
de la Direction

Pour le tenir au courant.

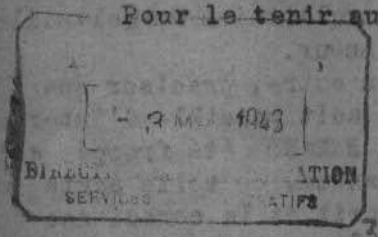

30 AVR 1943

Monsieur LATOUCHE
Ingénieur Principal
Représentant de la S.N.C.F.
auprès de l'E.B.D. LILLE

EX.N.gp 4 A/1
D 46.200
Condamnation par
les Autorités
allemandes

VR: P. 1 du 13
Avril 1943

Suite à votre lettre rappelée ci-contre.

Vous pouvez faire savoir à l'E.B.D. que la sanction administrative susceptible d'être prise à l'égard de l'Aiguilleur de 1ère classe BENARD Léon, de LAON, responsable du déraillement du train 6016 du 2 Mars 1943 en gare de LAON, ne pourra être prononcée que lorsque l'intéressé, incarcéré depuis le 2 Mars 1943 et condamné à 6 mois de prison par un Tribunal allemand, aura été libéré et mis à même de fournir ses explications écrites sur les faits qui lui sont reprochés conformément à l'article 53 § 4 de la Convention Collective.

Il n'est donc pas possible d'indiquer actuellement à l'E.B.D. la sanction qui, en définitive, sera infligée à BENARD.

D'autre part, il conviendrait d'attirer l'attention de cet organisme sur la situation de BENARD qui en l'espèce a commis

Blanc
Lemarty

.....

uniquement une infraction aux Réglements de sécurité à l'exclusion de tout acte volontaire de malveillance ou de faute entâchant l'honneur.

Vous voudrez bien, en outre, préciser que j'exprime le souhait qu'il soit possible d'intervenir pour que la peine dont BERNARD a été frappé soit annulée ou simplement suspendue, de telle sorte que notre agent dont le bon esprit et la conscience professionnelle ne peuvent être mis en doute, soit mis à même de reprendre son activité à la gare de LAON où les difficultés du service nécessitent la présence d'agents expérimentés.

Je vous demanderai de me tenir au courant de l'accueil qui aura été réservé à votre démarche.

Le Chef du Service
de l'Exploitation

Signé : DEGARDIN

S.N.C.F.
RÉGION d...
-4 MAI 1943
DIRECTI...
SE...

- 4 MAI 1943 F

DR/N.2/41
D. 1873
Agent condamné
par les A.O.

Monsieur le Directeur du Service
Central du Personnel.

Suite à ma transmission du 15 Mars 1943.

L'aiguilleur de Iè cl. BENARD, Léon, de LAON, incarcéré à la Maison d'arrêt, 445 route d'Albert à AMIENS, vient d'être condamné par un tribunal militaire allemand à 6 mois de prison.

Je vous demanderai de vouloir bien intervenir à nouveau auprès des autorités compétentes afin d'essayer d'obtenir une remise de peine en faveur de cet agent.

Le Service régional EX. fait d'autre part le nécessaire dans ce sens auprès de l'E.B.D. Lille.

Le Directeur,

Signé : CAMBOURNAC

DR/N2/41

D. 1873

Transmis à M. le Chef de la Subdivision du Personnel Ex.

12 MAI 1943

M. le Directeur est intervenu auprès de M. le Directeur Général le 4 Mai 1943. Voudriez-vous nous renseigner uniquement sur ce qu'il y a lieu de retenir de A.

Signé : Oudot

Lettre de l'U.S.R.N. du 4/5/1943 nous demandant de faire effectuer une démarche en vue d'obtenir une réduction de peine

A { D'après les renseignements donnés au moment de l'incident Bénard Léon, n'était que depuis peu aiguilleur de 1ère cl. et il était en double en cabine, faisant son éducation..

COPIE

LILLE, le 17 Mai 1943

E.B.D. LILLE
3 P 5 - St III 28/43

A la délégation permanente de la S.N.C.F.

Objet : Condamnation de l'Aiguilleur de 1ère Classe BENARD, de LAON, à 6 mois de prison (lettre P.1 du 5 Mai 1943).

Comme vous le savez, à la suite de l'accident provoqué par BENARD, un soldat a été tué et plusieurs grièvement blessés. Un de ces derniers est mort des suites de ses blessures. BENARD a donc, par sa négligence, fait tuer 2 hommes et blesser 3 autres. Sa bonne réputation et l'absence de motifs déshonorants ne peuvent atténuer sa responsabilité. Dans ces conditions, la sentence peut être considérée comme tellement douce que, malgré le manque de personnel invoqué, nous ne pouvons déposer aucune demande de grâce ou de sursis. Si BENARD lui-même ou la S.N.C.F. adressait une demande à la justice, nous devrions pour les mêmes raisons d'intérêt ferroviaire nous abstenir d'une prise de position favorable.

signé : FENWARTH.

E 932 3 B

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque
PARIS - X•

Tél. : TRUDAINE
99-40, 99-41, 99-42, 99-43
Inter 33

Adresse Télégraphique
NAFERNORD

22 MAI 1943
DIRECTION de L'EXPLOITATION
SERVICES ADMINISTRATIFS

Le 21 MAI 1943 19

Monsieur le Chef des Services
Administratifs de la Direction,

EX.N.gp.4 A/1
D. 46.200
--
VR: DR/N2/41
D. 1873
du 12.5.1943
--

En vous retournant la lettre ci-jointe de l'Union des Syndicats Confédérés de la Région du Nord, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Aiguilleur de 1è Cl. BENARD, Léon, responsable du déraillement du train 6016 en gare de LAON le 2 Mars 1943, était en effet nouvellement affecté à la gare de LAON.

Nommé à cette résidence à la date du 1er Février 1943, il est arrivé à LAON le 16 Février 1943 venant d'HIRSON; il a travaillé en double à la Cabine 6 du 16 au 20 Février inclus, en période de jour; en congé du 21 au 28 Février inclus pour effectuer son déménagement, il avait repris son service à la Cabine 6 toujours en double depuis le 1er Mars 1943.

J'ajoute que par lettre en date du 30 Avril 1943 dont copie vous a été adressée, M. le Chef du Service de l'Exploitation, en indiquant à M. LATOUCHE le sens de la réponse à faire à l'E.B.D. LILLE, qui avait demandé à connaître la suite administrative

....

48.965 S.C.I.P. Paris - 20/W 39008 - 5.42

envisagée à l'égard de BENARD, l'a prié d'intervenir auprès de cet organisme en vue de l'annulation ou de la suspension de la peine de 6 mois de prison prononcée contre BENARD par le Tribunal des Autorités d'Occupation.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

-13-

E 932 3 B

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque
PARIS - X^e

Tél. : TRUDAINE
99-40, 99-41, 99-42, 99-43
Inter 33

Adresse Télégraphique
NAFERNORD

S.N.C.F.
RÉGION du NORD
29 MAI 1943
SECTION de L'EXPLOITATION
SERVICES ADMINISTRATIFS

Le 28 MAI 1943 19

EX.N.gp.4 A/1
D.46.200

Condamnation par les Autorités allemandes

D.R/N2/41 D 1873

Monsieur le Chef des Services Administratifs de la Direction,

Suite à ma lettre même référence du 21 Mai 1943 concernant l'Aiguilleur de 1ère Classe BENARD, Léon, de LAON, que les Autorités allemandes ont condamné à 6 mois de prison à raison de sa responsabilité dans le déraillement du train 6016 le 2 Mars 1943 en gare de LAON.

Je vous adresse ci-joint copie de la réponse de l'E.B.D. LILLE à la suite d'une démarche effectuée par M. LATOUCHE à la demande de M. le Chef du Service de l'Exploitation, démarche qui avait pour but d'obtenir une suspension ou une réduction de la peine prononcée contre BENARD.

29 mai
en marty

/ Le Chef de la Subdivision du Personnel

[signature]

48.965 S.C.I.P. Paris - 20/W. 39008 - 6-42

F

Union des Syndicats Confédérés de la
Région du Nord

DR/N.2/41 D.1873

Requête n° 1.746 GQ/CM du 4 Mai 1943

Aff. BENARD, Léon, Aiguilleur de 1è cl. à LAON
incarcéré par les Allemands le 15 Mars 1943.

M. le Chef du Service de l'Exploitation a demandé le 30 Avril 1943 à M. LATOUCHE, d'intervenir auprès de l'E.B.D. Lille en vue de l'annulation ou de la suspension de la peine prononcée contre cet agent.

D'autre part, M. le Directeur est intervenu dans le même sens le 4 Mai 1943 auprès du Service Central du Personnel en vue d'une intervention à l'Ambassade de Brinon.

M. Leroy
a renseigné M Quentelet
le 7/6/43

4

Copie pour Monsieur le Chef des S.A. de la Direction,

suite à DR/N.2/41 - D. 1873 du 12 Mai 1943.

S.N.C.F.
RÉGION du NORD
24 JUIN 1943
DIRECTION de L'EXPLOITATION
SERVICES ADMINISTRATIFS

Le Chef de la Subdivision du Personnel

Ex.N.g.p. 4 A/1
D. 46.200
-:-:-
Incarcération par
les Autorités allemandes
-:-

23 JUIN 1943

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité M.T.

Suite à ma lettre même référence du 19 Mars 1943.

L'aiguilleur de 1ère cl. BENARD, Léon, de Laon, qui était absent de son service depuis le 3 Mars 1943 du fait de son arrestation par les autorités allemandes, a été remis en fonctions le 16 Juin 1943 après libération.

Prière de lui rétablir ses appointements à compter du 16 Juin 1943.

Signé: CHEAT

S.N.C.F.
Région du Nord

Le Directeur
de
l'Exploitation

DR/N.2/41
D. N° 1873
Libération d'agent
incarcéré par
les Allemands

ES
RÉGION
25 JUIN 1943
DIRECTION
SERVICES

Le 25 JUIN 1943

Monsieur le Directeur du Service
Central P.

Suite à la fiche de renseignements concernant l'aiguilleur de 1re cl. Bénard, Léon de Laon.
que je vous ai adressée le 15 Mars 1943.

Cet agent, incarcéré par les autorités d'occupation depuis le 1er Mars 1943.
a été libéré le 14 Juin 1943. et a repris son service. Le 16 Juin 1943

Le Directeur de l'Exploitation,

Signé : Dudot

D. 1873 (DK²

Benoist, Michel

S.N.C.F.
Région du NORD

Renseignements à fournir en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par les autorités d'occupation

Nom:	BENOIST
Prénoms:	Michel André
Grade à la S.N.C.F.	Mineur AUX MV.
Résidence du service	FIVES Ton
Date d'entrée à la S.N.C.F.	20.12.43
Date et lieu de naissance	13.5.26-MERICOURT S/ LENS (P.d.C)
Domicile civil	128, rue de Cambrai - LILLE (Nord)
Situation de famille	Célibataire
Qualités professionnelles	
Service militaire (grade, campagnes, citations, blessures)	Néant
Affiliation politique (s'il y a lieu)	Nous n'en connaissons pas.
Date de l'arrestation	7.4.44 à 10 heures
Motif de l'arrestation	inconnu

E.B.D. avisé le 8.4.

Condamnation.	
Date, tribunal, motif	
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce	
Lieu d'internement	
Nom du défenseur	

D. 1873

LCP Mr Dubois
Le Directeur

15 AVR 1944

Signé: OUDOT

Libéré par les Russes le 3.5.45

4.6.1945. Démissionnaire pour contracter un engagement dans l'armée.

S.N.C.F.
Nord
TRACTION
5e Arrondissement

Lille, le 31 Mai 1944

S.N.C.F. Région du Nord
MATÉRIEL et TRACTION
- 2 JUIN 1944
Subdivision du Personnel

AI.N°1879.

Monsieur le Chef de la
Subdivision du Personnel,
à LA CHAPELLE.

BENOIST Michel - Mineur AUX MV. à FIVES.
Arrestation par les Autorités Allemandes.

Suite à ma lettre AI.N°1366 du 11Avril dernier.

Je suis avisé que l'intéressé, après avoir été maintenu dans un camp de concentration à Lille, vient d'être dirigé sur l'Allemagne pour y travailler.

L'Ingénieur de la Traction,
Chef du 5° Arrondissement,

[signature]

S.N.C.F.
Région du Nord
- 8 JUIN 1944

Transmis à Monsieur Cudot
Pour le tenir au courant (suite à ma transmission du 13.4.1944)

La Chapelle le - 7 JUIN 1944

L'Ingénieur Principal
Chef de la Subdivision du Personnel

8/6

Ré
13 JUIN 1944
Services Admin...
18, Rue de Dunk...
Tél. TRU ...

13 JUIN 1944

DR/N2/41
D 1873
Agent incarcéré
par les
Allemands.

Monsieur le Directeur du Service
Central du Personnel
(Service des Prisonniers)

Suite à ma transmission du 15 Avril 1944 de la notice de renseignements concernant le mineur auxiliaire manoeuvre BENOIST Michel, de FIVES.

L'intéressé, après avoir été maintenu dans un camp de concentration à LILLE, vient d'être dirigé sur l'Allemagne pour y travailler.

Signé : OUDOT

S. N. C. F.
Nord
TRACTION
5e Arrondissement

Lille, le 27 JUIN 1944- GB.

S.N.C.F. RÉGION DU ... MATÉRIEL et TRACTION
- 3 JUIL 1944
Subdivision du Personnel

Monsieur le Chef du Service MT.
Subdivision du Personnel,
à LA CHAPELLE.

AI.N°2167.

BENOIST Michel - MR AUX MV à FIVES - Arrestation par les Autorités Allemandes.

Suite à ma lettre AI.N°1879 du 3I MAI dernier.

Je vous donne, ci-dessous, copie de la lettre 3 P.2. Pw (F) du 20.6.44 de l'EBD. LILLE.

"Suite à vos lettres C. 766/2 du I3.6.
" C. 366/3 du 5.5. et 766/5 du 2.6.44 -
"D'après les indications du service compétent, BENOIST avait rompu son contrat antérieur de travail. Par suite, il n'est pas possible d'obtenir sa restitution."

S.C... Région...
- 8 JUIL 1944
Services Administratifs ...
318 Rue de ...
Tél: ...

L' Ingénieur de la Traction,
Chef du 5° Arrondissement,

Transmis à Monsieur le Chef des Services Administratifs à Paris.

Pour être tenu au courant.
(suite à ma transmission du 7.6.1944)

La Chapelle le 7 JUIL 1944
L'Ingénieur Principal
Chef de la Subdivision du Personnel

S.N.C.F.

Région du Nord

DR/N2/41
D 1873

S.N.C.F. Région du Nord 13 JUIL 1944

3 JUIL 1944

Agent incarcéré par
les allemands.

Monsieur le Directeur
du Service central du Personnel.

Suite à ma lettre du 13 juin 1944 concernant le mineur auxiliaire manoeuvre BENOIST, Michel, de FIVES :

L'E.B.D. Lille fait connaître que "d'après les indications du Service "compétent, BENOIST avait rompu son "contrat antérieur de travail; par "suite, il n'est pas possible d'obtenir sa restitution".

Le Directeur,

Signé : OUDOT

S.N.C.F.

Région du Nord

Service : M.T.

[illegible] ème liste des agents qui reprennent leur service après avoir été libérés des prisons ou camps (Fresnes, Romainville, Compiègne, Drancy, etc) où ils avaient été incarcérés par les autorités d'occupation.

Noms et Prénoms	Grade	Etablissement d'attache	Lieu d'internement	Dates	
				de libération	de reprise de service
BENOIST Michel	auxiliaire manoeuvre	Fives (Ton)	Berlin Gross Burem jusqu'en Janvier 1945 puis envoyé comme travailleur à la Fonderie Eckhard à Berlin	Par l'Armée Russe le 3.5.45	4.6.45 Démissionnaire pour contracter un engagement dans l'Armée

II. 1873.

Service Central du Personnel 1ère Division, Service des Prisonniers et Déportés

Le Directeur

J. Ferry

28 JUIL 1945

(DK 2)

d. 1873

Benoit, Henri

1

COPIE pour Monsieur le Chef des Services
Administratifs de la Direction,

Ci-joint fiches de renseignements.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

S.N.C.F.
Région ...
15 JUIL 1944
Services Administratifs ...
16, Rue de ...
Tél. TRU. 99-40

13 JUIL 1944

EX.N.g.p.4A/1
D.37.653

Arrestation par les autorités allemandes

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité (M.T.)

Prière de faire supprimer à compter du 3 juillet 1944 la solde du brigadier de manutention BENOIT Henri, de St-JUST-en-CHAUSSEE, incarcéré par les autorités allemandes depuis le 3 juillet 1944.

Il sera, en compensation, attribué à l'intéressé, suivant les modalités en vigueur dont vous avez eu connaissance, une allocation fixée à la moitié de sa rémunération, et payable à Mme BENOIT domiciliée 41 rue de Paris à St-Just-en-Chaussée à qui vous voudrez bien faire mandater dès à présent les sommes acquises par l'agent au titre appointements pour la période du 1er au 2 juillet 1944 inclus.

Je vous rappelle que la prime de fin d'année devra, le cas échéant, être <u>mise en réserve</u> si l'agent n'est pas libéré au moment du paiement de la dite prime.

Signé : CHEVRIER

51

17

S. N. C. F.

Région du Nord

Renseignements à fournir en cas
d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par
les Autorités d'Occupation

S.N.C.F. Région du Nord 19 JUIL 1944

NOM	BENOIT
Prénoms	Henri
Grade à la S.N.C.F.	Brigadier de manutention
Résidence de service	St-JUST-en-CHAUSSEE
Date d'entrée à la S.N.C.F.	11 Septembre 1919
Date et lieu de naissance	15 Février 1889 à Rocquigny (Pas-de-Calais)
Domicile civil	41 rue de Paris à St-JUST-en-CHAUSSEE (Oise)
Situation de famille	Marié, 3 enfants : 22 ans, 19 ans, 18 ans
Qualités professionnelles	Bon agent
Services militaires (Grade, campagnes, citations, blessures)	120ème R.I. du 18/12/1910 au 15/7/1919
Affiliation politique (s'il y a lieu)	Inconnue
Date de l'arrestation	3 Juillet 1944
Motifs de l'arrestation	Inconnus (nous demandons des précisions à l'E.B.D. Paris-Nord)
Condamnation	-
Date, tribunal, motif	-
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce	-
Lieu d'internement	Compiègne
Nom du défenseur	-

B1873 SCP Mr Bon

19 JUIL 1944

Le Directeur
Signé : LEMAIRE

6 COPIE pour Monsieur le Chef des Services Administratifs de la Direction.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

C.F. du Nord
25 JUIL 1944

Signé : [illegible]RAL

27 JUIL 1944

EX.N.gp.4 A/1
D. 37.653
-
Arrestation par les autorités allemandes
-

Monsieur le Chef de la Subdivision de la Comptabilité M.T.,

Suite à ma lettre même référence du 13 Juillet 1944.

Le Brigadier de Manutention BENOIT, Henri, de St-JUST-en-CHAUSSEE qui était absent de son service depuis le 3 Juillet 1944 du fait de son arrestation par les Autorités allemandes a repris ses fonctions le 7 Juillet 1944 après libération.

le même jour ???

257
[illegible]

Prière de lui rétablir ses appointements à compter du 7 Juillet 1944.

Signé : [illegible]

S.N.C.F.
Région du Nord
LE DIRECTEUR

S.N.C.F. Région du Nord 27 JUIL 1944

le 27 JUIL 1944

DR/N 2/41
D. N° 1873
Libération d'agent incarcéré par les Allemands.

Monsieur le Directeur
du Service central P.

Suite à la fiche de renseignements concernant le Brigadier de manutention Benoit Henri de St Just en Chaussée que je vous ai adressée le 9 Juillet 1944

Cet agent, incarcéré par les autorités d'occupation depuis le 3 Juillet 1944 a été libéré le 7 Juillet 1944 et a repris son service le jour même

LE DIRECTEUR,
Signé : OUDOT

COPIE pour Monsieur le Chef des Services Administratifs
de la Direction .-

Le Chef de la Subdivision du Personnel

S.N.C.F.
29 JUIL 1944

EX.N.Sp.4 A/1
D. 37.653

Arrestation par les Autorités allemandes

Monsieur le Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation d'AMIENS.-

Votre lettre rappelée ci-contre.

Etant donné le manque de précisions sur les faits pour lesquels le Brigadier de manutention BENOIT Henri, de SO-JURT-EN-CHAUSSEE, a été incarcéré par les Autorités allemandes du 3 Juillet au 6 Juillet 1944 inclus, il a été décidé de porter à la totalité de ses appointements et pour cette période l'allocation fixée primitivement à la moitié.

J'interviens auprès de M. le Chef de la Subdivision de la Comptabilité M.T. pour le paiement à BENOIT du complément d'allocation .

Signé : CHEVRIER

7

E.B.D. PARIS-NORD C./W. PARIS, le 8 Août 1944
37 Bbv L 2 Bmas

TRADUCTION (LPN/42.069)

- 4 SEPT 1944

Services Administratifs de la Direction
18, Rue de Dunkerque, Paris-X.
Tél: TRU 99-40

la Région du Nord
de la S.N.C.F.
PARIS

Objet : Arrestation d'un agent de la S.N.C.F.

Votre lettre EX.N.gp 4 A/1 Dr. 37.653 du 13 Juillet 1944.

L'employé français BENOIT, Henri, de SAINT-JUST en CHAUSSEE a été relaché le 6 Juillet 1944, l'enquête ayant révélé son innocence.

(s) BECK

Dest : Région Nord (EX.N.gp 4 A)
Monsieur CARTIER
Archives

EX.N.gp 4 A/1

Dr 37.653

Arrestation par les Autorités Allemandes

Paris, le - 2 SEP 1944

T R A N S M I S
à Monsieur le Chef des Services Administratifs de la Direction

Comme suite à ma communication même référence du 28 Juillet 1944.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

Le Chef du Personnel
avisé

S. 1873 Sk²
Bernaert, Elie

S.N.C.F.

Région d Nord

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la
S.N.C.F. par les autorités d'occupation.

Nom .... : Bernaert

Prénoms .... : Elie, Ernest, Tobie

Grade à la S.N.C.F. .... : manoeuvre

Résidence de service .... : Valenciennes Dépôt

Date d'entrée à la S.N.C.F. ... : 22 Mars 1920

Date et Lieu de naissance ...... : 26 Février 1892

Domicile civil .... : 96 rue Roger Salengro à Beuvrages

Situation de famille .... : marié

Qualités professionnelles ...... :

Services militaires .... (grade, campagnes, citations, blessures) ...... : appelé le 4-4-15 libéré le 31-7-19 / 110e regt d'Infie et 15e B.C. Alpins / 2e classe - Croix de guerre

Affiliation politique (s'il y a lieu)... : nous n'en connaissons pas

Date de l'arrestation ...... : 7-5-44

Motif de l'arrestation ..... : Consécutive avec ses personnes avec Dimanches faites auprès de l'EBM

Condamnation .... :

Date, tribunal, motifs ..... :

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce .... :

Lieu d'internement .... :

Nom du défenseur .... :

D. 1873

SCP - Mr Dutilloy
Le Directeur

3 JUIN 1944

Signé : LEMAIRE

S.N.C.F. — Région du Nord — 13 JUIN 1944

S.N.C.F.
Région du Nord

LE DIRECTEUR

DR/N 2/41
D. N° 1873
Libération d'agent incarcéré par les Allemands.

le 13 JUIN 1944

Monsieur le Directeur
du Service central P.

Suite à la fiche de renseignements concernant le manoeuvre Bernart Elie, de Valenciennes, que je vous ai adressée le 5 Juin 1944

Cet agent, incarcéré par les autorités d'occupation depuis le 7 Mai 1944 a été libéré le 20 Mai 1944 et a repris son service le 21 Mai 1944

LE DIRECTEUR,
Signé: DUDOT

A/M

PARIS, le 9 JUIN 1944

S. N. C. F.
Région du NORD
Matériel et Traction
Subdn du Personnel

S.N.
Région
12 JUIN 1944
Services Admin.
18, Rue de

A.3 N° 1448

Monsieur le Chef des Services
Administratifs
à PARIS

BERNAERT Elie-MV au dépôt de Valenciennes - Incarcération par les autorités allemandes -

Suite à ma transmission du 30 Mai dernier de la fiche chamois et des notices de renseignements.

L'intéressé, arrêté le 7 Mai 1944, par les autorités allemandes pour avoir conversé avec un prisonnier russe, a été libéré le 30 Mai, à 9 h. Il a repris son service le lendemain.

Je vous ferai parvenir, dès réception, les explications écrites de cet agent.

L'Ingénieur Principal
Chef de la Sub... Personnel

12 6
Le marty

D.1873 D.R.2.

Bernard, Eugène

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation.

NOM : . . . . . : BERNARD

Prénoms . . . . . : Eugène,

Grade à la S.N.C.F. . . . . : Contrôleur de Route

Résidence de service . . . . . : AMIENS

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . : Septembre 1911

Date et lieu de naissance . . . . . : 8 Avril 1888 à COUTURELLE (Pas-de-Calais)

Domicile civil . . . . . : 59 Rue Olivier de Serres à AMIENS

Situation de famille . . . . . : Marié - 1 enfant : 24 ans.

Qualités professionnelles . . . . . : Normales.

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) . . . . . : 2 ans au 4ème Régiment de Cuirassiers - 2ème classe -

Affiliation politique (s'il y a lieu) : inconnue

Date de l'arrestation . . . . . : 2 Mai à 22 heures

Motifs de l'arrestation . . . . . : Considéré comme otage à la suite des actes de sabotage commis dans la journée du 1er Mai 1942 dans la région d'AMIENS

Condamnation . . . . . : A été libéré le 4 Mai à 17 heures sans condamnation -(Reprise de service le 5 Mai)-

Date, tribunal, motif . . . . . :

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce . . . . . :

Lieu d'internement . . . . . : Prison d' AMIENS.

Nom du défenseur . . . . . :

16 COPIE pour Monsieur le Chef des Services Administratifs de la Direction

Ci-joint fiche de renseignements d'usage

Le Chef de la Subdivision du Personnel

EX.N.Gp.4A/1
D.23660

Arrestation par les autorités allemandes
---

27 MAI 1942

S.N.C.F.
RÉGION du NORD
28 MAI 1942
DIRECTION de L'EXPLOITATION
SERVICES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Chef de la Subdivision de la Comptabilité MT

Le Contrôleur de route BERNARD, Eugène, d'AMIENS, a été absent de son service les 3 et 4 Mai 1942, du fait de son arrestation par les Autorités allemandes.

Prière de lui supprimer sa solde pour ces deux journées et de la lui rétablir à compter du 5 Mai 1942.

Signé : CHEVRIER

D. 1873 DR 2

Mlle Bernet, Marguerite

SOCIÉTÉ NATIONALE
des CHEMINS de FER FRANÇAIS

Région NORD

Service de la Voie
et des Bâtiments

V.B.N.-gp-B/2

SM

RÉGION du NORD
26 JUIN 1941
DIVISION de l'ADMINISTRATION
SERVICES ADMINISTRATIFS

Paris, le 25 juillet 1941.

Monsieur le Chef des
Services Administratifs,

Melle BERNET Marguerite, rédactrice principale à la subdivision des Etudes de la Voie, qui, étant en repos de maladie jusqu'au 20 mai 1941, partit le 16 mai avec l'autorisation du médecin de la Région à Selles-sur-Cher, pour se reposer à la campagne, tenta, le 17 mai 1941, de franchir la ligne de démarcation pour aller rendre visite à son père qui se trouve en zone libre.

Possédant une autorisation périmée de franchissement de la ligne de démarcation, elle eut le tort de rectifier la date de validité, Les autorités allemandes s'en aperçurent, mirent Melle BERNET en état d'arrestation et lui infligèrent 6 semaines de prison.

Elle fut ainsi détenue du 17 mai au 20 juin inclus.

Vous trouverez les explications de l'intéressée dans sa lettre du 28 juin, ci-jointe.

Il s'agit d'une très bonne agent qui venait d'être nommée à son nouveau grade et, compte tenu du motif qui l'a poussée à se mettre en défaut (voir son Père), je suis d'avis de ne pas lui infliger de sanction administrative et de nous en tenir aux sérieuses observations verbales qui lui ont été faites.

Il y a infraction à des instructions SNCF - cl. avant BA1.

att. décision Dr concernant médical

Etant donné que Melle BERNET avait été autorisée par le médecin de la Région à s'absenter pendant le repos pour maladie qui lui avait été accordé, il semble que l'absence irrégulière de

....

l'intéressée ne doive partir qu'à l'expiration de ce repos, c'est-à-dire le 21 mai. Melle BERNET ayant repris son service le 23 juin, l'absence irrégulière cesserait le 22 juin.

Je vous prie de vouloir bien me fixer sur ce point.

Par ailleurs, étant donné que la perte subie par Melle BERNET résulte uniquement de la faute qu'elle a commise, je ne suis pas d'avis de donner de suite à la demande de secours présentée par l'intéressée.

Vous trouverez néanmoins ci-joint une fiche de renseignements à son nom, établie conformément aux dispositions de la note P. 5329 du 19 mai 1941 de M. le Directeur du S.C.P.

Le Chef de la subdivision
du Personnel et du Secrétariat
du Service de la Voie

S.N.C.F.
RÉGION du NORD
-6 AOUT 1941
DIRECTION de L'EXPLOITATION
SERVICES ADMINISTRATIFS

-6 AOU 1941

DR/N2/41
D. 1873

V.R.
VB.N.gp B2
du 25.7.41
--
Incarcération par les autorités allemandes.

Le Chef des Services Administratifs

à Monsieur le Chef de la Subdivision du Secrétariat et du Personnel
V.B.

En falsifiant la date de validité de son autorisation de franchissement de la ligne de démarcation en vue de se rendre frauduleusement en zone libre, Melle BERNET Marguerite, Rédactrice Principale à la Subdivision des Etudes de la Voie a enfreint les instructions de la S.N.C.F.; à mon avis, elle devrait pour ce motif être punie d'un B.A.I.

Par ailleurs, je suis d'accord pour considérer que son absence irrégulière part du jour de l'expiration de son repos médical (21 Mai) et pour ne donner aucune suite à la demande de secours qu'elle a présentée.

Ainsi que je vous en ai avisé, en vous adressant la copie de ma lettre DR/N2/41 D. du 18 Juillet 1941 à M. FLORENTIN, les fiches de renseignements destinées au Service Central du Personnel doivent être établies en double exemplaire; je vous prie en

....

conséquence de faire le nécessaire pour la fiche ci-jointe que je vous retourne pour mise au point.

A. Cerny

Paris 16 ~~Sept~~ octobre 1941

17 OCT 1941
DIRECTION de l'EXPLOITATION
SERVICES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Chef des Services Administratifs

VBN 94 B²

Suite à votre lettre DR/N2/41. D 1873 du 6/8/41 relative à Melle Pernet Marguerite Rédactrice ppale à la Subdon des Etudes de la Voie qui a tenté de franchir frauduleusement la ligne de démarcation. –

Je vous informe que l'intéressée a été punie d'un BAI. –

Vous trouverez ci-joint fiche de renseignements en double exempl. et fiche individuelle concernant cette agent.

17.10.41

... et du Personnel du Service de la Voie

[signature]

AGENTS SE TROUVANT DANS L'IMPOSSIBILITE D'ASSURER
LEUR SERVICE DU FAIT DES AUTORITES ALLEMANDES

Nom et prénoms : Mlle BERNET Marguerite Florentine

Grade : Rédactrice principale

Etablissement (1) : Subdivision des Etudes de la Voie.

Né le : 9 novembre 1899 - Commissionnée le 1er mars 1921.

Situation de famille (2) : Célibataire

Absent (3) du 21 mai 1941 au (4) 20 juin 1941

Motif de l'absence (5) : Tentative de franchissement de la ligne de démarcation avec une autorisation périmée qu'elle avait falsifiée.

Rémunération mensuelle de l'agent (6) : 1.800 f.

A V I S

Observations du Chef du Service : L'intéressée est à considérer comme ayant été en situation d'absence irrégulière du 21 mai 1941 au 20 juin 1941.

Par ailleurs, en raison de la faute commise, le Chef du Service est d'avis de ne pas donner suite à la demande de secours présentée par Mlle Bernet.

DR/N°/41 - D 1873

Transmis à Mr. le Directeur du Service Central P

Comme suite à sa lettre P 5329 du 15 mai 1941.

25 OCT 1941

LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

Signé : CAMBOURNAC

(1) - Indiquer par exemple : Gare de Châlons-sur-Marne - Dépôt de Laroche - Service régional de l'Exploitation Ouest - District de Meaux.

(2) - Indiquer si l'agent est marié ou célibataire ;
Quelles sont les dates de naissance des enfants à sa charge ;
Si la femme a un emploi et si certains des enfants ont un emploi.

(3) - Il s'agit de l'absence donnant lieu à établissement de cette fiche.

(4) - Indiquer la date de reprise du service si elle est connue.

(5) - Exposer les faits qui sont à l'origine de l'absence en indiquant dans le cas d'incarcération si l'agent a contrevenu aux règlements de la S.N.C.F., si une suite disciplinaire est envisagée, s'il y a une suite judiciaire française.

(6) - Indiquer la rémunération mensuelle en séparant, d'une part, les éléments fixes autres que les allocations familiales et de salaire unique et, d'autre part, l'ensemble de ces dernières allocations.

L. 1873 SR2

Berteloot, Lucien

COPIE

ARRAS, le 7 août 1944. R.

VB.N. va5

Monsieur PARADIS,

Je vous ai signalé par note du 3 courant, l'arrestation le 26/7/44 à 10,30 h par la Feldgendarmerie à Douai, de M. Berteloot Lucien, cantonnier auxiliaire à Montigny-en-Ostrevent.

Je viens d'être informé que cet auxiliaire a été dirigé de la Verbestelle 133, rue Royale à Lille, où il était détenu, sur Vienne en Autriche.

Le Chef du 5° arrondissement VB

de Villèle

S.N.C.F.
Région
15 SEPT 1944
Services Adm.
18, Rue de
Tél.

R

Paris, le 14 septembre 1944.

VB.N. gp. B2

COPIE à Monsieur le Chef des Services Administratifs

pour le tenir au courant.

La note du 3 août de M. le Chef du 5me arrondissement V.B., ne m'est pas parvenue.

Chef de la Subdivision du Secrétariat
Service Personnel

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par les Autorités d'occupation

S.N.C. Région du ... - 4 OCT 1944

Nom	: [illegible]
Prénoms	: Lucien
Grade à la S.N.C.F.	: Auxiliaire
Résidence de service	: Montigny-en-Ostrevent
Date d'entrée à la S.N.C.F.	: 26 juin 1944
Date et lieu de naissance	: 23 mars 1925 à Montigny-en-Ostrevent (Nord)
Domicile civil	: 4, rue de la Gare -d°-
Situation de famille	: Célibataire
Qualités professionnelles	: bonnes
Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures)	"
Affiliation politique (s'il y a lieu)	"
Date de l'arrestation	: 26 juillet 1944
Motifs de l'arrestation	Inconnu
Condamnation	: "
Date, tribunal, motif	"
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce	"
Lieu d'internement	: Vienne (Autriche)
Nom du défenseur	: "

A 1873 - 4 OCT 1944 SCP ... Le Directeur

Signé : DEGARDIN

Rentré en France le 21. 5. 1945 SCP. avisé le 29. 6. 45. par bordereau classé D. Courteaux

D. 1873 D.R. 2.

Berthorelly, Théo

MG

AGENTS SE TROUVANT DANS L'IMPOSSIBILITE D'ASSURER
LEUR SERVICE DU FAIT DES AUTORITES ALLEMANDES

Nom et prénoms : BERTHORELLY Théo

Grade : Auxiliaire à la Voie

Etablissement (1) : District Voie de Lourches

Né le : 10 septembre 1908

Situation de famille (2) : marié

2 enfants : Pierre, né le 1er décembre 1928
Rémy, né le 16 mai 1930

la femme et les enfants n'ont pas d'emploi.

Absent (3) du 11 septembre 1941 au (4) 24 septembre 1941.

Motif de l'absence (5) : Arrêté par les autorités d'occupation à la suite d'un acte de malveillance, commis le 10 septembre 1941 sur V.G. (Busigny-Somain), kil.221,760 (entre Bouchain et Lourches) pendant qu'il était de service de surveillance au P.I. 222,170 pour dépôt de matériaux utilisés à la reconstruction du tablier définitif de l'ouvrage et pour le motif qu'il n'a pu donner aucun renseignement utile aux enquêteurs, alors que son poste n'était distant que de 400 m. du lieu de l'incident.

Rémunération mensuelle de l'agent (6) :

Salaire mensuel :	5f60 x 210 h (environ)	= 1.176 f.
	Allocations familiales ..	= 110 f.
	Allocation salaire unique ...	= 275 f.

AVIS

Observations du Chef du Service : M. BERTHORELLY a été arrêté pour une question de principe. Le Chef du Service est d'avis d'accorder une aide pécuniaire à cet auxiliaire, arrêté pour raison de service.

26 DEC 1941

DR/N2/41 - D 1878

Transmis à M; le Directeur du Service Central P.

Comme suite à sa lettre P. 5329 du 15 mai 1941. L'intéressé a été traité sans solde pendant son absence. Il n'a demandé aucun secours.

LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

Signé : CAMBOURNAC

(1) - Indiquer par exemple : Gare de Châlons-sur-Marne - Dépôt de Laroche - Service régional de l'Exploitation Ouest - District de Meaux.

(2) - Indiquer si l'agent est marié ou célibataire ;
Quelles sont les dates de naissance des enfants à sa charge ;
Si la femme a un emploi et si certains des enfants ont un emploi.

(3) - Il s'agit de l'absence donnant lieu à établissement de cette fiche.

(4) - Indiquer la date de reprise du service si elle est connue.

(5) - Exposer les faits qui sont à l'origine de l'absence en indiquant dans le cas d'incarcération si l'agent a contrevenu aux règlements de la S.N.C.F., si une suite disciplinaire est envisagée, s'il y a une suite judiciaire française.

(6) - Indiquer la rémunération mensuelle en séparant, d'une part, les éléments fixes autres que les allocations familiales et de salaire unique et, d'autre part, l'ensemble de ces dernières allocations.

Dkc

D 1873

Beugnet, Léo.

[illegible], Louis et Robillard

51

S.N.C.F.

Région du Nord

Renseignements à fournir en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par les Autorités d'occupation

NOM . . . . :	BEUGNET
Prénoms . . . . :	Léo, Ambroise
Grade à la S.N.C.F. . . . . :	Facteur enregistrant
Résidence de service . . . . . . :	CASSEL
Date d'entrée à la S.N.C.F. . . :	27 Avril 1936
Date et lieu de naissance . . . :	29 Août 1913 à Nanteuil-le-Haudouin (Oise)
Domicile civil . . . . :	Route Nationale à Bavinchove (Nord)
Situation de famille . . . . . . :	Marié, 6 enfants: 7 ans, 6 ans, 4 ans, 3 ans 2 ans, 7 mois
Qualités professionnelles . . . :	Bonnes
Services militaires (Grade, campagnes, citations, blessures)	Appelé du 7/3/34 au 7/3/35 au 5e Régt Génie 2ème Sapeur. Engagé volontaire de 2 ans, réformé temporaire n° 2 le 15/5/32. Classé service armé le 15/1/34
Affiliation politique (s'il y a lieu).	
Date de l'arrestation . . . . . . :	19 Octobre 1943
Motifs de l'arrestation	Inconnus Le service intervient auprès de l'[illegible]
Condamnation . . . . :	au camp de Esterwegen puis de Papenburg
Date, tribunal, motif	Décédé en Mars 1944. Livré aux Services de la Gestapo - Renseignements fournis par M. Faveur, rescapé du camp de Buchenwald
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce	
Lieu d'internement . . . . . . :	
Nom du défenseur . . . . :	

D 1873

28 OCT 1943

SCP [illegible]
Le Directeur

Signé : CAMBOURNAC

500 ex.

25 NOV 1943

Monsieur le Directeur du Service
Central P.

DR/N2/41
D. 1873

Le 28 Octobre 1943, je vous ai signalé l'arrestation par les Autorités allemandes le 19 Octobre 1943, des agents ci-après de la gare de CASSEL:

M.M. PERARD, Raymond, Chef de gare de 5è Cl.

BEUGNET, Léo Facteur Enregistrant

LOUIS, Alfred -dº-

Répondant à notre demande d'intervention en vue de la libération de ces 3 agents, l'E.B.D. LILLE nous indique que rien n'a pu être obtenu à ce sujet et qu'aucun autre renseignement ne peut être fourni pour le moment.

Cet organisme, en nous faisant part de ce qui précède, suggère d'effectuer des mutations appropriées pour le remplacement des intéressés si leur absence simultanée est susceptible d'occasionner une gêne dans le service.

J'estime qu'il s'agit là d'une solution peu compatible avec nos besoins actuels et qu'il y a intérêt à ce que nous soient restitués 3 éléments expérimentés dont nous sommes privés depuis le 19 Octobre 1943, du fait de leur arrestation sans motif apparent.

Aussi, je vous serais obligé de vouloir bien insister auprès de la H.V.D.-BRUXELLES pour que M.M. PERARD, BEUGNET et LOUIS soient libérés et mis à même de reprendre au plus tôt leur activité à la gare de CASSEL.

Signé : CAMBOURNAC

Pg/LL- 30.11.43 P1

2/XII/43

S.N.C.F. SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL
-2 DEC 1943
P.2318W

HAUPTVERKEHRSDIREKTION

BRUXELLES

Wb 8175

Objet : Arrestation de 3 agents de la gare de CASSEL.

Il m'est signalé que trois agents de la gare de CASSEL : M.M. PERARD, Raymond, Chef de gare de 5e classe, BEUGNET, Léon et LOUIS, Alfred, Facteurs enregistrants, ont été arrêtés par les Autorités allemandes le 19 octobre pour motifs inconnus.

L'absence de ces trois agents provoquant une gêne considérable au bon fonctionnement de l'exploitation du chemin de fer de la gare de Cassel, dont les effectifs sont déjà très réduits, je vous serais obligé de bien vouloir examiner, d'accord avec les autorités compétentes, si les intéressés ne pourraient être remis en liberté et reprendre leurs postes.

Le Directeur Général,

Pour le Directeur Général
Le Directeur du Service Central du Personnel

Signé : R. BARIE

U. - Übersetzung - MK 3.12.43

S. N. C. F.

Paris, den 2. Dezember 43

Der Generaldirektor

P 2512 W

Hauptverkehrsdirektion
Bruxelles

Betrifft: Festnahme von 3 Bediensteten des Bahnhofs Cassel.

Es wurde mir mit geteilt, dass 3 Bedienstete des Bahnhofs Cassel, die Herren PERARD Raymond , Bahnhofsvorsteher, BRUGNET Léon und LOUIS Alfred , Unterassistenten, von den deutschen Behörden am 19. Oktober aus unbekannten Gründen festgenommen werden.

Da die Abwesenheit dieser drei Bediensteten eine bedeutende Beeinträchtigung im Betrieb des Bahnhofs Cassel verursacht und da diese Beeinträchtigung in Anbetracht einer schon beträchtlichen Herabsetzung des Personalsollbestandes um so schwerer ins Gewicht fällt, bitte ich Sie ergebenst, im Einvernehmen mit den zuständigen Stellen die Möglichkeit einer Haftentlassung der Betreffenden im Hinblick einer Wiederaufnahme des Dienstes prüfen zu wollen.

Für den Generaldirektor
Der Direktor der Zentraldienststelle
für Personalwesen
gez. BARTH.

Copie

Hauptverkehrsdirektion
B r ü s s e l
Lr 5 H P 8 g/Bmpa 224 (o)

Brüssel, den 23. Dezember 1943.

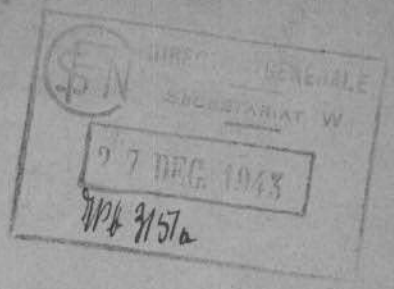

An die

Generaldirektion der
Nationalgsellschaft der
Französischen Eisenbahnen

P a r i s
- durch die SNCF - Verbindungsstelle - im Hause.

Betr.: Festnahme von Bediensteten des Bahnhofs Cassel.

Auf das Schreiben vom 3.12.1943 - Der Generaldirektor P 2318 W - teilen wir mit, dass die Bediensteten Pérard, Beugnet, Louis und Robilliart vom Bahnhof Cassel sich strafbarer Handlungen schuldig gemacht haben? Nähere Auskunft können wir darüber nicht geben.

Die Freilassung der Bediensteten ist nicht zu erwarten.

gez. B a u e r .

TRADUCTION.

Bruxelles, le 23 décembre 1943.

Objet: Arrestation d'agents de la gare de Cassel.

En réponse à votre lettre P 2318 W du 3 décembre 1943 nous vous informons que les agents Pérard, Beugnet, Louis et Robilliart de la gare de Cassel se sont rendus coupables d'actes répréhensifs. Nous ne pouvons donner des renseignements plus détaillés à ce sujet.

Il n'y a pas lieu de s'attendre à la mise en liberté agents.

signé: B a u e r .

28

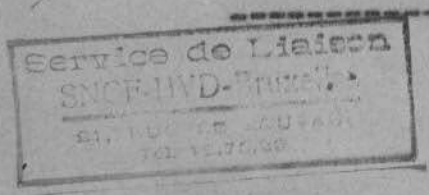

L.B. 7048/15.

Transmis à M. le Directeur Général SNCF-Pa

BRUXELLES, le 24 décembre 1943
Le Chef du Service de Liaison

Signé : SCHNEIDER

Préavis à M. le Directeur du Service Central du Personnel
" à M. le Directeur de l'Exploitation - Région Nord
" à M. Latouche, Chef du Service de Liaison SNCF-EBD-L

17 JAN 1944

Monsieur le Directeur du Service
Central du Personnel,

D.R/N.2/44
D. 1875

Agents arrêtés
par les
Autorités
allemandes.

Par lettre même référence en date du 25 Novembre 1943, je vous ai prié de vouloir bien intervenir auprès de la H.V.D. BRUXELLES pour obtenir la libération de M. PERARD, Raymond, Chef de gare de 5è Cl. à CASSEL, ainsi que celle des facteurs-enregistrants BEUGNET, Léo et LOUIS, Alfred, et du cantonnier ROBILLIART, André, de la même résidence qui ont été mis en état d'arrestation par les Autorités allemandes les 14 et 19 Octobre 1943 sans motif apparent.

Dans une note datée du 23 Décembre 1943, la H.V.D. indique que ces 4 agents "se sont " rendus coupables d'actes répréhensibles" sur lesquels il n'est donné aucune précision et ajoute "qu'il n'y a pas lieu de s'attendre " à leur mise en liberté".

Je vous serais obligé de vouloir bien intervenir à nouveau afin que, s'il n'est pas possible de voir les intéressés remis à notre disposition, nous connaissions tout au moins la nature des faits qui leur sont reprochés, l'absence d'agents de l'ordre des 3 premiers nous créant de très sérieuses difficultés.

Le Directeur,

Signé : CARBONNAC

Copie pour Monsieur le Chef des Services Administratifs de la Direction,
Le Chef de la Subdivision du Personnel

S.N.C.F.
16 FEV 1944

EX.N.gp.4 A/1
D. 39.033

Arrestation par les Autorités allemandes

----

15 FEV 1944

Monsieur le Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation de ST-OMER,

Suite à précédentes communications concernant MM. PERARD, Raymond, Chef de gare de 5è classe à CASSEL, BEUGNET, Léo et LOUIS, Alfred, Facteurs-Enregistrants à la même résidence, qui sont absents de leur service depuis le 20 Octobre 1943, du fait de leur arrestation par les Autorités allemandes.

Après examen, il a été décidé de porter aux 3/4 de la rémunération des intéressés l'allocation fixée précédemment à la moitié, payée à leurs familles, mais je vous précise que cette modification que je signale à M. le Chef de la Subdivision de la Comptabilité ne prend effet qu'à compter du 1er Janvier 1944.

16/2

Le Chef de la Subdivision du Personnel,

Signé BÉHAL

15 Copie pr. St.

14 MAR 1944

S. ... Reçu le 14 MARS 1944

EX.N.gp.4 A/1

D. 39033

Agents incarcérés par les Autorités Allemandes

Monsieur le Directeur
du Service Central
du Personnel

Par lettre des 25 Novembre 1943 et 17 Janvier 1944, je vous ai demandé de vouloir bien intervenir auprès de la H.V.D. Bruxelles en vue d'obtenir la libération de MM. PERARD, Raymond, Chef de gare de 5e cl. à CASSEL, BEUGNET, Léo, LOUIS, Alfred, facteurs enregistrants et ROBILLIART, André, cantonnier à la même résidence, incarcérés par les Autorités Allemandes les 14 et 19 Octobre 1943, sans motif apparent.

J'apprends que M. PERARD a, le 27 Janvier 1944, quitté la prison de LOOS, où il était détenu, et qu'il a été dirigé sur une destination inconnue.

Je vous serais obligé de vouloir bien intervenir à nouveau pour que les intéressés dont l'absence se fait particulièrement sentir pour le service, soient remis dès que possible à notre disposition.

Le Directeur,

Signé : LEMAIRE

Gy.JB.27.3.44 27 MARS 1944

Copie à Monsieur le Directeur de l'Exploitation
de la Région du NORD,
comme suite à sa lettre du 14 courant.

29 MARS 1944

Signé : R. BARTH

S.N.C.F.
Région du Nord
29 MARS 1944
Services Administratifs
18, Rue de Dunkerque
TRU

P.2318W
WB 5896

Objet :
Arrestation d'agents de la gare de Cassel

HAUPTVERKEHRSDIREKTION
BRUXELLES

M. Oudot

Je vous ai signalé, par lettre du 2 décembre dernier N° P. 2318W, que quatre agents de la résidence de Cassel, MM. PERARD Raymond, chef de gare; BEUGNET, Léon, LOUIS Alfred, facteurs enregistrants et ROBILLART André, cantonnier, avaient été arrêtés par les Autorités allemandes le 19 octobre 1943 sans motif apparent.

M. PERARD m'est d'ailleurs signalé comme ayant quitté la prison de Loos le 27 janvier 1944 pour une destination inconnue.

Vous m'avez fait connaître, par lettre du 23 décembre 1943, qu'il n'y avait pas lieu de s'attendre à la mise en liberté des intéressés.

Trois mois, cependant, s'étant écoulés depuis cette date et nos difficultés de main d'oeuvre étant de plus en plus grandes, je vous serais obligé de bien

- 1 AVR 1944
TRU 99-40

.....

vouloir intervenir à nouveau auprès des Autorités compétentes pour que ces agents soient remis à notre disposition.

Le Directeur Général,

Signé : R. BARTH

P.2318 W
WB 5896

27 Mars 1944

Arrestation d'agents
de la gare de Cassel.

HAUPTVERKEHRSDIREKTION
BRUXELLES

Je vous ai signalé, par lettre du 2 décembre dernier N° P. 2318W, que quatre agents de la résidence de Cassel, MM. PERARD Raymond, Chef de gare, BEUGNET, Léon, LOUIS Alfred, facteurs-enregistrants et ROBILLART André, cantonnier, avaient été arrêtés par les Autorités allemandes le 19 octobre 1943 sans motif apparent.

M. PERARD m'est d'ailleurs signalé comme ayant quitté la prison de Loos le 27 Janvier 1944 pour une destination inconnue.

Vous m'avez fait connaître, par lettre du 23 décembre 1943, qu'il n'y avait pas lieu de s'attendre à la mise en liberté des intéressés.

Trois mois, cependant, s'étant écoulés depuis cette date et nos difficultés de main d'oeuvre étant de plus en plus grandes, je vous serais obligé de bien vouloir intervenir à nouveau auprès des Autorités compétentes pour que ces agents soient remis à notre disposition.

Le Directeur Général,
P. Le Directeur Général,
Le Directeur
du Service central du Personnel
signé : R. BARTH.

Copie à Monsieur le Directeur de l'Exploitation
de la Région du NORD
comme suite à sa lettre du 14 courant.

29.3.1944
- 5 AVR 1944 signé : R.BARTH.

DR/N2/41 Copie à M. le Chef du Service EX - VB
D 1873 Pour le tenir au courant.

- 5 AVR 1944

Le Directeur,
Signé: OUDET

G.

HAUPTVERKEHRSDIREKTION
BRUSSEL
3 H P 8 g/bmpa 224 (c)

Bruxelles le 15 avril 1944

Traduction

Objet : arrestation d'agents de la gare de CASSEL

Référence : votre lettre n° P 2318 W (Directeur général du 27 Mars 1944.

Nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'intervenir en vue de la remise en liberté des agents arrêtés, étant donné que la nature des fautes commises ne permet pas de s'attendre à une suite favorable.

signé : Dr STILLE.

Service de liaison
SNCF-HVD-BRUXELLES

L.B.7864/15

Transmis à Monsieur le Directeur général de la S.N.C.F. PARIS

Bruxelles le 17 avril 1944

signé : SCHNEIDER

Préavis à M. le Directeur du Service central du P^el

DR/N2/41
D.1873

Le - 2 MAI 1944

COPIE pour M. le Chef du Service EX - VB

Pour le tenir au courant.

Le Directeur,

signé : LEMAIRE

Cy.N.22.4.44 - Copie -

HAUPTVERKEHRSDIREKTION
BRUSSEL
3 H P 8 g/Bmpa 224 (c)

Bruxelles, le 15 avril 1944.

Traduction

Objet : Arrestation d'agents de la gare de Cassel.

Référ.: Votre lettre N° P 2318 W (Directeur Général) du 27 mars 1944.

Nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'intervenir en vue de la remise en liberté des agents arrêtés, étant donné que la nature des fautes commises ne permet pas de s'attendre à une suite favorable.

Signé : Dr. Stille.

Service de Liaison
SNCF-HVD-BRUXELLES

L.B.7864/15

Transmis à Monsieur le Directeur Général de la S.N.C.F. PARIS

Bruxelles, le 17 avril 1944.

Signé : SCHNEIDER

Préavis à M. le Directeur du Service Central du P.

26 4

18 JUIN 1945

G

COPIE pour M. le Chef du Service EX.

Pour le tenir au courant

Le Directeur,

18 JUIN 1945

Signé : HÉBERT

18 JUIN 1945
Services Administratifs de la Direction
18, Rue de Dunkerque, Paris-X°
Tél: TRU. 99-40

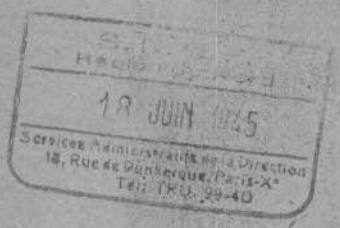

Madame,

DR/N2/41
D.1873

J'ai été douloureusement ému par la mort de votre mari décédé en captivité.

Au nom de la Société Nationale, de la Région du Nord et en mon nom personnel, je m'associe à votre deuil et vous exprime mes sentiments de vive condoléance.

Je tiens à vous assurer que nous saurons garder le souvenir de votre cher disparu.

Veuillez agréer, Madame, avec l'hommage de mon respect, l'assurance de ma profonde sympathie.

Le Directeur,

Signé : HÉBERT

Madame BEUGNET,
Route Nationale
à BAVINCHOVE.-
(Nord)

Cte Perard

32

E 932 3B

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque
PARIS - X^e

Tél. : TRUDAINE
99-40, 99-41, 99-42, 99-43
Inter 33

Adresse Télégraphique
NAFERNORD

S.N.C.F. Région du Nord 26 OCT 1945 18, Rue de Dunkerque Paris-Xe Tél: TRU 99-40

le 25 OCT 1945 19

Monsieur le Chef des Services Administratifs de la Direction,

EX.N.gp.4A/1
D. 39.033
D. 50.600

Agent décédé en captivité en Allemagne

Comme suite à la lettre de M. le Directeur du Service Central du Personnel, en date du 3 Août 1945, je vous adresse ci-joint le témoignage écrit de MM. FAWEUW, DECONNINCK étrangers à la S.N.C.F. et LOUIS, Alfred, facteur enregistrant à CASSEL, certifiant le décès survenu en Allemagne de MM. PERARD, Raymond, Chef de gare de 5e classe à CASSEL et BEUGNET, Léo, facteur enregistrant à la même résidence dont l'arrestation avait été opérée par les Allemands le 19 Octobre 1943.

L'autre témoin, M. GHORIS, cité par M. FAWEUW, comme ayant également assisté au décès de M. BEUGNET, n'a pu être touché, sa famille étant actuellement sans nouvelles de lui.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

50079 S.C.I.P.-Paris - 20VW 45754 - 12-42

S.N.C.F.

Région du Nord

Exploitation

EX.N.gp.4A/1
D. 39.033
D. 50.600

Le 25 octobre 1945

Monsieur le Chef des Services
Administratifs de la Direction,

Comme suite à la lettre de M. le Directeur du Service Central du Personnel, en date du 3 août 1945, je vous adresse ci-joint le témoignage écrit de MM. FAWEUW, DECONNINCK, étrangers à la S.N.C.F. et LOUIS Alfred, facteur-enregistrant à CASSEL, certifiant le décès survenu en Allemagne de MM. PERARD, Raymond, Chef de gare de 5° cl. à CASSEL et BEUGNET Léo, facteur-enregistrant à la même résidence dont l'arrestation avait été opérée par les Allemands le 19 octobre 1943.

L'autre témoin M. GHORIS, cité par M. FAWEUW, comme ayant également assisté au décès de M. BEUGNET, n'a pu être touché, sa famille étant actuellement sans nouvelles de lui.

P. le Chef de la Subdivision
du Personnel.
(S) DELANNOY

25bis.D.
DR/N2/41
---

27 OCT 1945

TRANSMIS à 27 OCT 1945

Monsieur le Directeur
du Service Central du Personnel.

6

Comme suite à sa lettre Pm 1196 du 3 août 1945.

P. le Directeur,
Signé : OUDOT

D 1873

DR 2

BEVIERE Alfred

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation

Nom : BIVIERE

Prénoms : Alfred, César

Grade à la S.N.C.F. : Cantonnier

Résidence de service : LA CAPELLE

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 5 décembre 1932

Date et lieu de naissance : 7 mai 1907 à LA FLAMENGRIE (Aisne)

Domicile civil :

Situation de famille : Marié, 3 enfants : 17, 13, 6 ans

Qualités professionnelles : Hommes

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) :

Affiliation politique (s'il y a lieu) :

Date de l'arrestation : 11 août 1944

Motifs de l'arrestation : Soupçonné par les autorités allemandes de faire partie de la résistance française.

Condamnation : A été retrouvé fusillé aux environs de Péronne

Date, tribunal, motif :

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce :

Lieu d'internement : Arremes.

Nom du défenseur :

22 SEPT 1944

S. 1873

SCR 11e Division
Le Directeur
Signé : OUDOT

St-Quentin, le I4 Septembre 1944

VB.N.va/3

PERSONNEL

BEVIERRE Alfred
Cantonnier à LA CAPELLE

S.N.C.F.
Région du Nord
3 OCT 1944
Services Administratifs
18, Rue de Dunkerque, Paris-X
Tél. TRU 69-40

Monsieur PARADIS,

Je vous ai avisé le 23 Août dernier de l'arrestation par les autorités allemandes du cantonnier BEVIERRE Alfred du district de La Capelle.

Je vous informe que l'intéressé a été retrouvé le II courant fusillé aux environs de Pérenne.

L'INGENIEUR DE LA VOIE,

10 SEP 1944

VBN 36 B2

2/10/1944

Transmis à Monsieur le chef des Services Administratifs pour le tenir au courant suite à ma note du 18 septembre 1944

Le Chef de la Subdivision du Secrétariat et du Personnel du Service de la Voie

4.10
M Marty

Mr. Véroudart -

VB signale par téléphone que Bevière a été retrouvé fusillé près de Péronne -
On nous écrit à ce sujet
Lef
22 9 44

D R/N2/47-D 1873 22 SEPT 1944

M Laradis

Vous pouvez accorder dès à présent une une allocation mensuelle correspond aux 3/4 de la rémunération d'activité (barème Intâlof, Colonne 2).

Vous recevrons ultérieurement des instructions complémentaires du S.C.F.

Signé: OUDOT

S.N.C.F.
Région du Nord
22 SEPT 1944
Services Administratifs de la Direction
18, Rue de Dunkerque, Paris-X°
Tél: TRU. 93-40

S.N.C.F.
Région du Nord
- 9 OCT 1944
Service Administratif de la Direction
18, Rue de Dunkerque, Paris-X°
Tél. TRU. 93-40

- 9 OCT 1944

DR/N2/41
D 1873

Agent fusillé par les Allemands

Monsieur le Directeur du Service Central du Personnel

Suite à ma transmission du 22 Septembre 1944 de la notice de renseignements concernant le cantonnier BEVIERE Alfred de LA CAPELLE.

L'intéressé a été retrouvé fusillé le 11 Septembre 1944 aux environs de PERONNE.

Le Directeur,
Signé : OUDOT

B.

S.N.C.F. D: 1873

Paris, le 23 Avril 1945

Service Central
du Personnel

8, Rue de Londres (9ème)

Section des Prisonniers
et Déportés

Tél. TRI.91-73

Réf. PmN°281/44.562

26 AVR 1945

Monsieur le Directeur
de la Région du NORD,

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me faire adresser la fiche de renseignements d'usage concernant:

Bévière

M. BREVIERRE Alfred - Cantonnier
à LA CAPELLE, N13

fusillé par les Allemands le 11 Août 1944

Le Chef de Section,

Cette fiche a été adressée complétée le 22/9/44 au SCP.
J'ai avisé à Service
Cl
28/4/45